

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. WILLIAM COSGROVE, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE
SAMUEL-DE CHAMPLAIN ENTRE LE PONT PIERRE-LAPORTE
ET LA CÔTE DE L'ÉGLISE À QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 novembre 2005
À l'Hôtel des Gouverneurs, salle Frontenac
3030, boulevard Laurier
Québec

TABLE DES MATIÈRES

DISCOURS D'OUVERTURE 1

PRÉSENTATION DES PERSONNES-RESSOURCES..... 5

PRÉSENTATION DES REQUÊTES :

LA SOCIÉTÉ DES GENS DE BAINADE POUR L'ACCÈS ET L'USAGE PUBLIC
DES PLANS D'EAU..... 12

MOBILISATION SAUVONS L'AGORA D'LA NOYADE 15

PRÉSENTATION DU PROJET PAR LA COMMISSION DE LA
CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC..... 16

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. YVON PARADIS..... 27

M. MARCEL PICHÉ..... 31

M. ANDRÉ BÉLANGER..... 38

M. RICHARD GAGNON 40

M. ANDRÉ BÉCOT..... 51

M. JACQUES LAMONDE 53

M. J. RENÉ GUAY..... 59

M. LOUIS BARRETTE..... 65

Mme JULIE GRAFF 70

M. ANDRÉ STAINIER 76

M. SÉBASTIEN LORD 82

MOT DE LA FIN 85

19 h 4 – DÉBUT DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à l'ouverture de cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec.

10 Mon nom est William Cosgrove, je suis président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, plus communément appelé le BAPE. Je présiderai cette commission d'enquête et je serai assisté par mon collègue monsieur John Haemmerli, membre du BAPE.

15 Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la commission. D'abord à l'avant à votre droite, madame Edith Bourque et monsieur Jean Roberge qui sont les analystes.

20 Sont présents dans la salle, en arrière, Danielle Dallaire et monsieur Jean-Sébastien Fillion. Monsieur Fillion est conseiller en communication et c'est lui qui sera responsable des relations avec les citoyens et avec les médias. Il sera également responsable de la tenue du registre dont je vous parlerai plus loin.

25 Madame Dallaire est la coordonnatrice du secrétariat de la commission. C'est elle qui s'occupe de la logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs. Nous serons aidés dans nos travaux par madame Kathleen Martineau, agente de secrétariat.

30 L'organisation technique et la logistique des séances publiques de la commission sont la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux. Le responsable de la logistique est monsieur Richard Grenier, à gauche, et c'est monsieur Martin Lajoie qui est technicien du son.

35 Il est important de se rappeler que tout ce qui se dit en audience est enregistré et sténotypé. C'est madame Line Perreault, que vous voyez ici à l'avant, qui assure le travail de sténotypie. Les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience dans le site Internet du BAPE, dans la section identifiée au projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec, et dans les centres de consultation dont les coordonnées sont disponibles à l'arrière de la salle et que je vais vous donner aussi tout à l'heure.

40 Je dois vous communiquer un peu un long discours à propos de nos procédures et il y en a qui sont présents en avant qui l'ont déjà entendu, mais je crois que pour les citoyens qui n'ont pas participé aux audiences du BAPE, que ça sera important de m'écouter.

45 Je vais commencer en faisant lecture du mandat confié au BAPE par le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 14 octobre 2005.

Monsieur le Président,

50 **En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Eglise par la Commission de la capitale nationale et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du bureau débutera le 14 novembre 2005. Je joins à la présente la demande**
55 **d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet.**

60 J'aimerais vous parler un peu du BAPE lui-même. C'est en 1978 que le gouvernement du Québec modifiait la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'instituer le BAPE, de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets majeurs de développement, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation publique.

65 En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement et leur milieu de vie. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle trouve dans votre milieu de vie.

70 Le BAPE est un organisme gouvernemental autonome et consultatif qui relève directement du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il est toutefois indépendant du Ministère. Il a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le Ministre afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable

75 Notre mission consiste à informer la population, à l'écouter et à fournir un avis qui éclairera le Ministre dans la préparation de sa recommandation au Conseil des ministres et c'est le Conseil des ministres qui, par la suite, prendra la décision sur l'autorisation du projet.

80 La notion de l'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions est une notion qui est large et qui comprend non seulement la dimension proprement écologique ou biophysique, mais également les aspects économiques, socioculturels ainsi que les conséquences d'un projet sur la qualité de vie, sur la santé des écosystèmes à court et à long termes. C'est dans cette perspective que la commission décide de l'opportunité des questions que vous pouvez poser ce soir.

85 Il est important de noter que les membres du BAPE sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête.

90 Les membres s'engagent de plus à respecter le code d'éthique et de déontologie du BAPE; ce code vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions. Je vous invite à prendre connaissance de ce code qui est disponible en arrière.

95 Enfin, il est important de souligner que chaque commission du BAPE est indépendante et autonome, maître de ses décisions, de son analyse et du contenu de son rapport.

À compter de ce soir, nous allons questionner ensemble le promoteur et les personnes-ressources afin de bien comprendre le projet et de bien saisir ses impacts.

100 Mais auparavant, permettez-moi de situer le contexte de cette audience publique en expliquant brièvement la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

105 Dans un premier temps, lorsqu'un projet rencontre les critères d'assujettissement à la Procédure, le promoteur d'un projet dépose un avis de projet auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour lui signifier son intention d'entreprendre la réalisation dudit projet.

En réponse à cet avis, le Ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit produire.

110 Lorsque le promoteur dépose l'étude d'impact qu'il a réalisée au Ministère, celle-ci est alors soumise à une consultation interne du Ministère ainsi qu'auprès de d'autres ministères et organismes gouvernementaux susceptibles d'être concernés dans le but d'évaluer la conformité de l'étude d'impact suivant la directive du Ministre.

115 Une fois l'étude jugée recevable par le Ministre, il mandate le BAPE à rendre public le dossier et de tenir une période d'information et de consultation publiques de 45 jours. Dans le cas du présent projet de la Commission de la capitale nationale, la période a débuté le 11 octobre. Le 14 octobre, le Ministre confiait au BAPE le mandat de tenir enquête et audience publique sur le projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la
120 côte de l'Eglise.

125 Au cours de cette période d'information, qui en fait se termine le 25 novembre, tout groupe, personne ou municipalité qui le désire peut demander la tenue d'une audience publique avec ses motivations. Dans le cas actuel, trois demandes ont été adressées à date au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la tenue d'une audience dont le contenu vous sera divulgué au terme de ma présentation d'ouverture.

130 Notre mandat débute donc aujourd'hui, le lundi 14 novembre et, comme le prévoit le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, la commission devra déposer son rapport au ministre du Développement durable au plus tard quatre mois après le début du mandat, c'est-à-dire le 14 mars 2006. La commission pourrait déposer son rapport avant, s'il s'avère que son enquête soit complète. Après le dépôt du rapport, le Ministre dispose de 60 jours pour rendre public notre rapport.

135 Il faut donc comprendre que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux.

140 Parallèlement à l'analyse menée par la commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le Ministre fait ses recommandations au Conseil des ministres.

145 Il appartient par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou de le refuser.

J'aimerais rapidement vous indiquer la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines. L'audience que nous tenons est divisée en deux parties.

150 Nous amorçons ce soir la première partie. Selon les besoins, il est prévu de poursuivre demain à 13 h et encore demain soir à 19 h et, s'il y a lieu, la commission pourrait également siéger mercredi soir.

155 Cette première partie d'audience vise à assurer à tous une meilleure compréhension du projet, de ses impacts et du contexte dans lequel ils s'insère. La commission vise à obtenir toute l'information nécessaire à une analyse éclairée de ce projet.

160 Je vous invite donc à poser toutes les questions pertinentes à l'étude du dossier, de manière à pouvoir vous prononcer de façon éclairée sur le projet et sur ses impacts sur le milieu. Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion. Ça, vous pouvez le faire à partir du 12 décembre à la deuxième partie et j'expliquerai cette procédure plus tard.

165 Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la commission, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces personnes seront présentes dans la salle et d'autres peuvent être jointes par téléphone ou, si nécessaire, par écrit. Elles interviendront uniquement à la demande de la commission.

170 À l'avant de la salle puis à votre droite, à ma gauche, il y a deux tables où se retrouvent les personnes-ressources. Il y a également des représentants de ministères et d'organismes qui sont présents dans la salle et que la commission appellera en temps et lieu.

175 J'invite maintenant les porte-parole des ministères et organismes à se présenter et à nous indiquer quelles sont les autres personnes de leur organisme, s'il en est, qui seront également disponibles pour répondre aux questions. Également, j'aimerais savoir si vous avez des documents supplémentaires à déposer.

180 Je commence avec la table en avant, les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. MICHEL DUBÉ :

185 Bonsoir, Monsieur le Président, je me nomme Michel Dubé. Je suis accompagné de Éric Thomassin. On travaille tous les deux à la Direction des évaluations environnementales. Puis j'ai aussi un expert qui est dans la salle, Félix-Antoine Blanchard, qui est spécialisé en sols contaminés.

LE PRÉSIDENT :

190 Merci. La Ville de Québec.

M. MARC DES RIVIÈRES :

195 Alors, bonsoir, Monsieur le Président, je suis Marc Des Rivières. Je suis accompagné ce soir de divers représentants, entre autres monsieur Hassan El Amri, madame Marie-France Loiseau, monsieur Louis Potvin et de monsieur Fernand Martin.

LE PRÉSIDENT :

200 Merci.

M. MARC DES RIVIÈRES :

205 Juste... nous avons déposé, auprès de madame Dallaire tout à l'heure, les documents qui étaient demandés par la commission.

LE PRÉSIDENT :

210 Vous pouvez les énumérer, s'il vous plaît?

M. MARC DES RIVIÈRES :

215 Oui. C'était le Plan directeur des équipements récréatifs, de même que le Règlement de zonage qui s'applique à ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

220 Merci. Oui? La Communauté métropolitaine de Québec, c'est ça? Vous êtes... continuez.

M. CLAUDE STEVENS :

225 Bonsoir, Monsieur le Président, Claude Stevens du ministère des Transports. J'ai dans la
salle un spécialiste en entretien, Richard Charpentier. Pour l'instant, c'est la seule personne qui
m'accompagne.

230 Au niveau des documents qui m'ont été demandés, je les ai avec moi, entre autres au
niveau de... les documents sur le bruit routier, une simulation de carrefour giratoire, et les autres
documents concernant la circulation sur différents axes importants dans la région de Québec, les
définitions de niveaux de service que le Ministère utilise, des temps de parcours sur l'axe qui
nous intéresse, ainsi que... c'est tout. Ce sont les documents qu'on m'avait demandés.

235 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors vous allez les déposer...

M. CLAUDE STEVENS :

240 Je vais les déposer tantôt.

LE PRÉSIDENT :

245 ... tantôt. Et tous les documents qui sont déposés lors de l'audience peuvent être
consultés en arrière de la salle pendant l'audience.

Est-ce qu'il y a quelqu'un de la Communauté métropolitaine?

250 **M. MAURICE LEBRUN :**

255 Non, il n'y a personne ce soir de la Communauté métropolitaine, mais il y aura quelqu'un
demain qui sera présent, là, demain après-midi et demain soir de la Communauté métropolitaine
pour répondre aux questions. Mon nom est Maurice Lebrun, je suis directeur régional pour les
affaires municipales.

LE PRÉSIDENT :

260 Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle du Port de Québec? Non? On va essayer
de les rejoindre.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

M. PIERRE PETTIGREW :

265 Bonsoir, Monsieur le Président, je suis Pierre Pettigrew, je représente le secteur Faune
Québec, la direction de l'aménagement de la faune de la Capitale nationale; j'ai la coordonnatrice
aux habitats fauniques qui m'accompagne ce soir et un guide de pêche qui opère sur le fleuve St-
Laurent dans le secteur à l'étude.

270 Et au courant de la journée nous avons déposé les documents concernant le répertoire
des connaissances que nous avons sur le fleuve St-Laurent dans le secteur à l'étude. Donc,
présentation qui pourra être faite plus tard.

LE PRÉSIDENT :

275

Merci. Ministère de la Santé et des Services sociaux?

Mme RENÉE LEVAQUE :

280

Bonsoir, Monsieur le Président, Renée Levaque qui représente...

M. JOHN HEAMMERLI, commissaire :

285

Pouvez-vous venir vous installer au micro, madame, s'il vous plaît, pour faciliter la
sténotypie? Alors... et puis je vais juste préciser, on est aux premières présentations, alors vous
allez utiliser ce micro-là, ce n'est pas grave, mais lorsque le public commencera à poser des
questions, on va vous demander d'aller utiliser le micro qui est à la table des personnes-
ressources là-bas.

290

Mme RENÉE LEVAQUE :

295

Alors bonsoir, Monsieur le Président, mon nom est Renée Levaque et je représente le
ministère de la Santé et des Services sociaux et j'ai avec moi ce soir qui m'accompagnent le
docteur Michel Lavoie qui est médecin-conseil à la direction de santé publique de la Capitale
nationale. Possiblement j'aurai aussi le docteur Henri Prud'Homme, mais c'est sous toute
réserve, qui est aussi médecin-conseil à la Direction de santé publique.

LE PRÉSIDENT :

300

Merci. Vous n'avez pas de documents à déposer aujourd'hui?

Mme RENÉE LEVAQUE :

305

Pas pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

310

Merci. Environnement Canada?

M. LOUIS BRETON :

Bonsoir, Monsieur le Président, Louis Breton d'Environnement Canada. Pour la soirée je vais être seul, mais si besoin est, je vais être accompagné au téléphone de madame Brigitte Cusson de la protection de l'environnement.

315

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et vous n'avez pas déposé de documents aujourd'hui?

320

M. LOUIS BRETON :

On n'avait pas de documents, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

325

Merci. Transport Canada?

M. MICHEL DEMERS :

330

Bonsoir, Monsieur le Président, mon nom est Michel Demers, je représente Transport Canada, Sécurité maritime, Loi de la protection des eaux navigables.

LE PRÉSIDENT :

335

Merci. Toujours pas de documents à déposer?

M. MICHEL DEMERS :

340

J'ai apporté 12 copies du texte de loi. Si c'est jugé à propos, je les déposerai en arrière à votre demande.

LE PRÉSIDENT :

345

Merci. La Fédération québécoise du canot et du kayak?

Mme ÉMIE LABRECQUE :

350

Bonjour, je suis Émie Labrecque, je suis coordonnatrice du Sentier maritime du St-Laurent. Je vais être présente surtout demain, aujourd'hui seulement dans la première partie, et je vais déposer mes documents à ce moment-là, demain.

LE PRÉSIDENT :

355

Quels documents encore?

Mme ÉMIE LABRECQUE :

Ça va être le cadre conceptuel du Sentier maritime du St-Laurent puis aussi la petite
présentation que je vais présenter, la présentation PowerPoint.

360

LE PRÉSIDENT :

Merci. La compagnie les Pétroles Irving?

365

M. MICHELLE PAUL-ÉLIAS :

Bonsoir, Monsieur le Président, mon nom est Michelle Paul-Élias, puis je représente les
Pétroles Irving, puis avec moi ce soir c'est monsieur Marco Thompon de la firme Inspec-Sol.

370

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pas de documents non plus?

375

M. MICHELLE PAUL ÉLIAS :

Non.

LE PRÉSIDENT :

380

Merci. Le comité Zip de Québec et de Claudière-Appalaches.

M. LÉONCE NAUD :

385

Mon nom est Léonce Naud, je suis membre du C.A. du comité Zip Québec et Chaudière-
Appalaches. Madame la directrice, Hamida Hassein-Bey, ne peut pas être ici ce soir, le comité
sera ici demain et après-demain et tout ça.

LE PRÉSIDENT :

390

Merci. Il y a eu des documents qui ont été déposés avant, il n'y en a plus aujourd'hui à
votre connaissance, merci.

Je crois qu'il y a un représentant du ministère de la Sécurité publique dans la salle aussi?

395

M. CLAUDE A. FERLAND :

Bonsoir, Monsieur le Président, mon nom est Claude A. Ferland du ministère de la
Sécurité publique, de la Direction régionale, sécurité civile. Je n'ai pas de documents.

400

LE PRÉSIDENT :

405 Merci beaucoup. Et nous avons disponible au téléphone madame Manon Laliberté de Pêches et Océans Canada, s'il le faut. Donc, vous voyez qu'il y a un très bon groupe de personnes-ressources pour répondre à toutes les questions avec le promoteur.

410 Aux personnes-ressources, tant celles qui sont à la table que celles qui sont assises dans la salle, si vous désirez intervenir au cours de l'audience en réponse à des questions qui ont été posées ou pour présenter un angle du dossier que vous jugez nécessaire d'être examiné, vous n'avez qu'à me faire signe et on va voir que vous serez entendus, ou parler à madame Dallaire entre les pauses et à madame Bourque ou à monsieur Roberge.

415 Donc, on arrive à parler finalement du déroulement de notre première soirée d'audience. Dans quelques minutes, je vais inviter les requérants à venir déposer les motifs de leur demande d'audience. Une fois ces présentations faites, le porte-parole du promoteur du projet, madame Diane Simard, sera invité à présenter les membres de son équipe et le projet soumis.

420 Nous prendrons par la suite une pause d'environ 15 minutes – je dois dire que je réserve le droit que s'il y a des éclaircissements que la commission voudrait poser, pas pour approfondir, mais simplement pour mieux comprendre la présentation, que nous pouvons demander deux ou trois questions avant la pause. Mais ce sera une pause de 15 minutes et c'est à ce moment-là le registre d'inscription sera ouvert, vous pourrez y aller, si vous voulez poser des questions. On va prendre pour commencer une douzaine d'intervenants, parce qu'il faut prévoir qu'il faut retourner chez nous ce soir! Alors, on va commencer avec une douzaine, si la douzaine ont les réponses à leurs questions puis il reste du temps, on peut demander à d'autres.

425 Donc le registre, comme je l'ai dit, est en arrière de la salle et, au retour après la pause, les gens inscrits au registre seront invités selon l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions le plus succinctement possible et dans un climat de respect mutuel et de courtoisie. Pour y parvenir, les règles de procédure à suivre en audience sont assez claires. Je les confirme.

430 Le nombre de questions permises sera de deux par intervention, sans sous-question et sans question à volets. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Après votre intervention, vous pouvez vous réinscrire au registre pour poser des questions supplémentaires. Tant et aussi longtemps que vous aurez des questions, vous pouvez vous réinscrire et vous serez toujours les bienvenus.

435 Je vous demande d'éviter des préambules; les seuls préambules acceptables seront ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

440 Mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement.

445 Toutes les questions des participants et toutes les réponses du promoteur et des personnes-ressources doivent m'être adressées. Cette façon de faire évite les échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et le public, ce qui contribue à maintenir un climat

de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit efficace et profitable pour tous.

450 La commission ne tolèrera donc aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter nos règles de procédure.

455 Si la réponse à une question ne peut être donnée immédiatement, elle doit l'être le plus rapidement possible. La commission se charge de l'obtenir et elle sera déposée dans les centres de consultation et dans le site Internet de la commission ou peut-être dans une autre partie de l'audience qui suivra.

460 L'ensemble du dossier déposé en période d'information et de consultation publique de même que tous les documents qui seront déposés lors des séances publiques ou au cours du mandat sont ou seront disponibles dans le centre de consultation à la Bibliothèque Charles-H. Blais, au 1445, avenue Maguire à Sillery,

465 Il y a également deux centres permanents : le Bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, 2^e étage, bureau 2.10 et à la la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. Et finalement, vous pouvez également consulter en tout temps le site Internet du BAPE à l'adresse que vous trouvez à l'écran.

470 Durant les séances publiques, cette documentation, comme je l'ai mentionné, est disponible à l'arrière de la salle pour consultation en place.

475 Si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui les dépose, celle-ci doit en faire part à la commission au moment où le document est demandé.

480 Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention «confidentiel». La commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. La commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision.

485 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, madame Dallaire, qui se chargera de vérifier auprès de nous.

Au terme de la première partie de l'audience, vous disposerez de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet. Vous serez alors en mesure de préparer un mémoire

490 pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions.

Afin de vous assurer un délai convenable pour préparer votre mémoire, nos Règles de procédure prévoient un délai minimal de 21 jours entre cette première partie de l'audience et le
495 début de la deuxième partie. L'expression de votre opinion pourra se faire verbalement ou par écrit.

Cette seconde partie débutera le 12 décembre dans cette même salle. Afin d'établir le déroulement de la deuxième partie, je vous invite à communiquer avec madame Dallaire, la
500 coordonnatrice, afin de lui indiquer le plus tôt possible, dès cette semaine si c'est possible, et au plus tard au début du mois de décembre, votre intention de déposer un mémoire ou d'exprimer verbalement votre opinion.

Pour permettre à la commission de prendre connaissance de votre mémoire et bien
505 comprendre votre position, il sera opportun de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le 8 décembre.

On va passer maintenant... c'est assez de m'écouter, on va écouter d'autres. J'aimerais maintenant à tour de rôle inviter les requérants à venir présenter les motifs de leur demande
510 d'audience et à présenter le groupe qu'ils représentent.

Je commence avec la Société des gens de baignade pour l'accès à l'usage des plans d'eau, s'il vous plaît.

515 **M. LÉONCE NAUD :**

Monsieur le Président, est-ce que je commente la lettre que j'ai expédiée au ministre ou est-ce que vous voulez que je la lise? Ça dépend.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouvez passer le message en en faisant un extrait, ce sera peut-être mieux.

525 **M. LÉONCE NAUD :**

O.K. Merci. Nous demandons la tenue d'audiences publiques car il nous semble important que plusieurs aspects de ce projet fassent l'objet d'un débat public. Rappelons l'objectif général : redonner accès au fleuve et non seulement redonner accès aux rives du fleuve. L'opinion publique est sensible à l'absence inexplicable et persistante d'accès publics au
530 fleuve Saint-Laurent.

Par ailleurs, cette préoccupation publique ne saurait justifier tous les genres d'investissements, en particulier si ces derniers s'avèrent colossaux sans pour autant redonner des usages réels du plan d'eau.

535

Quelques points que nous avons soulevés dans la lettre. Le concept lui-même de promenade maritime. Bien, il y a quelqu'un qui a fait un travail là-dessus. Il disait : «La promenade maritime est une forme urbaine originale, caractéristique du premier âge touristique de 1850 à 1930 à peu près, celui des stations de luxe réservées à une élite fortunée, itinérante et

540

oisive, transformer le site en panorama, la rue en promenade, sertir la ville dans un écrin de parcs et la réserver aux riches.» Mais ça, ce n'est pas exactement ce qu'on a ici mais c'est l'idée d'une promenade maritime.

545

Dans l'histoire de la ville, le fleuve a été déjà un lieu de travail, de commerce, de jeux, de combats et de divers services publics, mais sauf exception, ses rives n'ont jamais été dédiées seulement à la simple promenade.

550

Il y a aussi le choix du secteur d'intervention. Ça nous apparaît possiblement problématique. Les rives du fleuve à cet endroit sont probablement quasiment les plus coûteuses à réaménager en vue de quelque usage public que ce soit. Elles sont rectilignes, lourdement enrochées.

555

Par ailleurs, il existe de nombreux... bien, de «nombreuses», quelques-unes des baies, des anses ou des bassins beaucoup plus accessibles à la population ainsi qu'aux touristes et davantage appropriés à d'éventuels usages publics. Nous suggérons que ces lieux fassent l'objet d'une évaluation concurrente, méthode bénéfices/coûts par rapport au secteur du littoral jugé aujourd'hui prioritaire.

560

Les enfants, un point sur les jeunes et les enfants. Le fleuve a servi pendant longtemps de terrain de jeux assez général aux jeunes de Québec parce qu'il était très accessible. Cette accessibilité elle-même était sauvegardée par la législation française, l'ordonnance de Colbert de 1681. Aujourd'hui, on pense que des investissements près du fleuve devraient viser, d'abord et avant tout, les besoins des enfants et des jeunes.

565

Concevoir le fleuve comme un paysage qu'on regarde, comme on voit du Port de Québec, récemment on parle de fenêtres sur le fleuve. Bon, bien, concevoir ça comme ça, ça nous apparaît comme un choix conceptuel discutable. On pose nous aussi des questions sur les retombées économiques. Il faudrait évaluer de façon comparative les retombées économiques de choix d'investissement en infrastructures riveraines avant de se lancer dans des projets particuliers, regardez les deux rives du fleuve, repérer les meilleurs sites, aménager des accès puis investir là où les retombées sociales et économiques seront les plus élevées, compte tenu des investissements.

570

575

On mentionne que les retombées, d'après ceux qui étudient ce genre de choses, il y a beaucoup de retombées économiques quand les investissements sont bien faits.

On parle de la pêche récréative et commerciale. On doit, dès maintenant, envisager un retour de la pêche récréative et d'opération commerciale de pêche touristique, comme ça se fait autour des Grands Lacs, soit à partir de structures fixes au fond du fleuve, soit à partir de quais,

580 soit avec des bateaux d'excursion de pêche, toutes activités appelées à se développer dans l'avenir.

Bon. On parle un petit peu aussi des consultations. Depuis le tout début du projet de Promenade Samuel-De Champlain, une seule et unique vision, celle d'une promenade maritime, a joui jusqu'à présent d'un droit de cité. À maintes reprises, on a invité le grand public à la bonifier mais non à n'en concevoir d'autres. Et il ne semble pas qu'on ait mis à la disposition de la population les informations qui auraient permis de réfléchir à plus d'un seul et unique concept fondamental d'aménagement.

590 On parle de l'histoire littorale. On a assez d'histoire à Québec et c'est très payant de la mettre en valeur. Et on pense que sur le littoral de la ville, il s'est passé tellement de choses qu'il faut y penser un petit peu avant de... Usage saisonnier, on pose des questions sur les usages. Schéma d'aménagement de la CUQ, on se demande comment ça *fitte*, comment ça se cadre dans le schéma d'aménagement général de la CUQ.

595 Et on reprend ce qu'on avait dit en 2000, l'accès au fleuve ou bien l'accès aux rives du fleuve. Le littoral fluvial ne doit pas devenir un espace-spectacle destiné avant tout à être parcouru dans un mouvement parallèle à un fleuve destiné à demeurer lui-même inaccessible. On doit concevoir et aménager un ou plusieurs lieux permettant des activités fluviales réelles de 600 loisirs, de commerce ou autres où on pourra passer la journée, dans le mouvement perpendiculaire au fleuve et non pas seulement longitudinal. Bon. Chacun doit pouvoir se rendre au fleuve et non seulement se rendre le long du fleuve.

Ça va. Ce sont à peu près les points que nous entendons aborder dans notre mémoire 605 que nous voulons soumettre en décembre et puis nous demeurons ouverts à toutes vos questions, si c'est le cas.

LE PRÉSIDENT :

610 Merci, Monsieur Naud. Est-ce que je peux vous demander, pour les fins de notre sténotypiste, de vous présenter maintenant, à la fin?

M. LÉONCE NAUD :

615 Ah. Léonce Naud, président, Société des gens de baignade. C'est une société qu'on a mise sur pied pour favoriser l'accès et l'usage public des plans d'eau au Québec.

LE PRÉSIDENT :

620 Merci. J'invite maintenant la Mobilisation Sauvons l'agora d'la noyade. Madame Graff, je peux vous demander à vous présenter, s'il vous plaît?

Mme JULIE GRAFF :

625 Alors, bonsoir. Julie Graff. Je suis coordonnatrice de la Mobilisation pour sauver l'agora de Québec. Donc, c'est une mobilisation de citoyens dans le but très clair de sauver l'agora. Par contre, ce n'est pas notre seul point d'intérêt. Comme vous allez pouvoir constater dans la lettre que nous avons fournie à monsieur le Ministre.

630 Alors, Monsieur le Président, tel qu'il nous a été suggéré lors de la réunion d'information en tant que requérant de cette audience publique, voici la lecture de la lettre que nous avons fait parvenir à monsieur Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, aussi en copie conforme à vous, Monsieur le Président, Monsieur William Cosgrove.

635 Et, Monsieur le Président, si vous me permettez, avant la lecture de la lettre, j'aimerais remercier le BAPE pour la soirée d'information que vous nous avez offerte en préparation à cette soirée, cela a été très instructif et très apprécié. Merci.

640 Alors, je vais lire la lettre.

Monsieur le Ministre,

Dernièrement, nous avons pris connaissance de la possibilité de formuler une demande d'audiences publiques concernant le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain. La Mobilisation pour la sauvegarde de l'agora de Québec tient à cœur le développement du littoral de la capitale.

Nous souhaitons que le réaménagement du site de la Pointe-à-Carcy se réalise selon une vision globale de développement des berges du fleuve Saint-Laurent. Nous sommes très heureux de constater la volonté des gouvernements de redonner le fleuve aux citoyens pour 2008.

Nous sommes, par ailleurs, d'avis que le développement doit se faire en tenant compte de l'opinion des citoyens et citoyennes. Nous souhaitons profondément que ce réaménagement s'effectuera en respectant les besoins et désirs de la population. Il ne faut pas perdre de vue que la vie ne s'arrêtera pas en 2008. Il ne faut pas oublier que ce sont les citoyens et citoyennes de la Ville de Québec qui devront vivre directement et à long terme les répercussions des décisions prises maintenant.

Une belle carte postale de la Ville de Québec, c'est magnifique, mais nous sommes aussi d'avis que l'attrait d'une ville, c'est sa population. Nous désirons nous assurer que les citoyens et citoyennes de la Ville de Québec auront tous les outils pour vivre une vie dynamique et enrichissante tout le long du fleuve Saint-Laurent, notre fleuve, un fleuve qui fait partie intégrale de notre vie.

670

N'y a-t-il rien de plus accueillant que de côtoyer des gens heureux lorsque vous visitez une ville? Le projet de la Promenade Samuel-De Champlain représente, selon nous, un projet qui permettra à la population et aux touristes de se côtoyer dans un environnement enchanteur. Travaillons de concert, les gouvernements et la population, pour faire en sorte que ce secteur devienne l'un des plus accueillants qui soit.

675

À titre de coordonnatrice ainsi qu'au nom de la Mobilisation pour la sauvegarde de l'agora de Québec je demande une audience publique dans le cas du projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain par la Commission de la Capitale nationale de Québec.

680

Alors, voici la lettre.

LE PRÉSIDENT :

685

Merci beaucoup.

Mme JULIE GRAFF :

690

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais demander maintenant à la Commission de la Capitale nationale, voulez-vous vous présenter, s'il vous plaît?

695

M. JACQUES LANGLOIS :

700

Oui, Monsieur le Président. Jacques Langlois, président directeur général de la Commission de la Capitale nationale. Alors, Monsieur le Président, on a requis le ministre de l'Environnement de procéder aux audiences le plus rapidement possible dans un souci de transparence et d'ouverture face à la population.

705

Évidemment, le dossier qu'on a devant nous et pour lequel il y a audiences tient au fait que le gouvernement du Québec tient à faire un legs à la Ville de Québec, à la région de la capitale, pour le 400^e anniversaire en 2008. Donc, notre demande est à l'effet de réduire au strict minimum les délais pour pouvoir accélérer le processus de réalisation du projet. Alors, c'est dans ce sens-là qu'on s'est adressé au ministre pour demander la tenue des audiences dans un souci d'ouverture et de transparence face aux citoyens.

710

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Votre collègue?

M. DENIS ANGERS :

715

Denis Angers. Je suis le directeur des communications de la Commission de la Capitale nationale du Québec et je participerai à la présentation qui va suivre.

LE PRÉSIDENT :

720

Merci. Donc, vous restez en place puis on va procéder à la présentation du projet de la Commission de la Capitale nationale, s'il vous plaît.

Madame Simard, est-ce que vous êtes impliquée dans cette présentation?

725

Mme DIANE SIMARD :

Oui, je suis impliquée. Maintenant, l'ouverture va se faire par monsieur Langlois, suivi de monsieur Angers, et moi, je vais présenter le volet technique.

730

LE PRÉSIDENT :

Merci.

735

Mme DIANE SIMARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

740

S'il vous plaît.

M. JACQUES LANGLOIS :

745

Alors, Monsieur le Président Cosgrove, Monsieur le Commissaire Haemmerli, Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'abord de vous remercier de votre accueil et de la collaboration exemplaire de l'équipe du Bureau des audiences publiques sur l'environnement dans la préparation des audiences qui commencent ce soir. Ces audiences permettront de faire mieux connaître ce projet emballant qu'est le réaménagement du littoral nord du fleuve Saint-Laurent et la construction de la Promenade Samuel-De Champlain.

750

C'est avec beaucoup de fierté que l'équipe de la Commission de la Capitale nationale du Québec, que j'ai l'honneur de présider depuis le 1^{er} novembre dernier, se présente devant vous ce soir pour faire le point sur ce projet qui, j'en suis certain, constituera le legs majeur du gouvernement du Québec envers sa capitale, à l'occasion du 400^e anniversaire de sa fondation par Champlain que nous célébrerons en 2008.

755

760 Nous y avons consacré, depuis plus de cinq ans, beaucoup d'énergie, une bonne dose
d'imagination et un travail considérable. Et je suis assuré que vous saurez apprécier dans
quelques minutes tout le chemin franchi depuis le moment où, en 1998, les villes de Québec, de
Sainte-Foy, de Sillery, la Communauté urbaine de Québec ont approché la Commission de la
Capitale dans le but de civiliser le boulevard Champlain, cette voie rapide qui rend l'accès au
fleuve risquée et difficile à l'ensemble des citoyens de Québec.

765 Avec la Promenade Samuel-De Champlain, la Commission de la Capitale entreprend la
réalisation d'un projet de grande envergure car, d'ici à 2008, des travaux évalués à 70 M \$
redonneront une partie importante du fleuve Saint-Laurent aux Québécois juste à temps pour la
célébration du 400^e.

770 Lors de l'annonce du budget alloué à la Commission en mai, le Premier ministre,
Monsieur Jean Charest, avait d'ailleurs souligné le fait que le réaménagement du littoral
s'inscrivait en continuité avec le legs des Plaines d'Abraham reçu lors du 300^e anniversaire de
Québec en 1908. Ce projet, avait-il expliqué, constitue pour la population du Québec un héritage
patrimonial du gouvernement à ses citoyens. Il consolide les bases de Québec comme ville
775 internationale dynamique et contribue à la hisser au rang d'une capitale où se conjuguent
modernité, créativité et savoir. Québec doit, en effet, son existence au fleuve et c'est ce chemin
qui marche, qui a permis son développement et en a fait un carrefour international.

780 Dans trois ans, la population et les touristes pourront conséquemment redécouvrir ce
majestueux cours d'eau et accéder à son rivage. En fait, le projet est de taille et il comprend de
multiples interventions de la côte de l'Église à l'est jusqu'au quai Irving à l'ouest.

785 Il comporte notamment la transformation du boulevard Champlain en promenade urbaine,
l'augmentation de 400 % des espaces verts disponibles dans le secteur, la création d'un centre
d'accueil, l'aménagement de pistes polyvalentes et d'oasis de verdure destinés à la détente et à
la récréation.

790 C'est, en fait, le projet le plus considérable jamais mis en marche par la Commission de la
Capitale, à être réalisé, de surcroît, en peu de temps, mais je ne suis pas inquiet quant aux
résultats puisque nous y travaillons avec énergie et en collaboration étroite avec les partenaires
du milieu dont je salue la présence de plusieurs ici ce soir.

795 Sans plus tarder, je vous remercie de votre intérêt et de votre attention et je cède la
parole à mes collaborateurs, Denis Angers et Diane Simard, pour la présentation du projet de la
promenade. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

800

M. DENIS ANGERS :

805 Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, donc on va procéder par présentation PowerPoint. Vous me permettez, la Commission de la Capitale, depuis sa création en 1995, a toujours tenté de déterminer, lorsqu'elle intervenait dans un secteur, le génie du lieu, donc la présentation va être en deux volets, un très court qui rappelle un peu d'où on vient et quel est ce lieu sur lequel nous intervenons et l'autre dans lequel ma camarade, Diane Simard, va présenter le concret même du projet.

810 Donc, sans plus tarder, je vous invite à suivre ce PowerPoint sur la Promenade Samuel-De Champlain qui est un lieu que l'on doit d'abord définir.

815 Cette région-ci que vous voyez était le projet original tel que présenté en 2002, donc le projet était beaucoup plus large, partait du secteur des ponts de Québec jusque dans le vieux port.

820 Il a été déterminé de manière plus précise que la zone d'intervention à l'heure actuelle, pour la première livraison pour 2008, serait la zone entre le quai qui est connu sous le nom de Irving, son constructeur et son utilisateur, et la côte de l'Église au pied de l'église Saint-Michel-de-Sillery, donc une bande littorale importante puisqu'elle fait plus de deux kilomètres et demi, une bande qui a une longue histoire.

825 Si on remonte à hier, dès la période paléo-indienne, donc une période archaïque, il y a 10 000 ans, au retrait de la mer de Champlain, il y a des campements amérindiens qui s'installent dans ces lieux-là, qui sont plutôt à mi-coteaux puisque le retrait des eaux se fait graduellement et les premiers paléo-algonquins qui s'y trouvent s'installent à mi-coteaux dans le secteur qui est connu actuellement sous le nom de quai Irving.

830 Un peu plus tard, Cartier passe devant mais il faut attendre le début du 17^e Siècle pour qu'il y ait une première prise, une première occupation, donc ce sont les Jésuites qui vont y installer leur maison à la fin des années 1630 et qui vont notamment y accueillir les réfugiés de la Nation huronne, chassés à la suite de la destruction de la Huronnie en 1648.

835 Plus tard, les Jésuites vont entrer en ville, le lieu va être abandonné et sera essentiellement un sentier, le chemin du Foulon et, au 19^e Siècle, il deviendra la métropole du commerce du bois entre la colonie canadienne et la métropole britannique.

840 Donc, on voit 1 500 bateaux qui venaient ici à Québec à tous les printemps pour embarquer cette forêt de pins rouges et de pins blancs venus de l'Outaouais et flotter sur des radeaux que l'on appelait les cageux. Donc une zone extrêmement intensive dont on retrouve des vestiges, d'ailleurs, dans des formes d'anciens quais.

845 Fin 19^e Siècle, déjà on remarque un empiètement sur le Saint-Laurent à partir de la section du Cap Diamant et ça se prolongera progressivement jusqu'à notre lieu d'intervention actuel. On remarque très bien les quais, les charcottes de l'époque ancienne qui desservaient la flotte du bois.

850 Sur cette diapo, on voit très bien que le profil a évolué au fil des années. La ligne rouge, c'est le chemin original du Foulon, donc la ligne de rivage du 17^e Siècle. La ligne bleue que l'on voit un peu plus loin, c'est la berge de 1879, donc l'héritage fondamental de la flotte du bois et 1963, la ligne verte, c'est la ligne du rivage avant le remplissage colossal qui a été fait par la construction du boulevard Champlain.

855 1916, la flotte du bois se termine avec la construction navale à Québec. Ce lieu devient une première promenade, la première promenade Champlain, celle de 1916.

860 Cette photo est assez intéressante puisque dans quelques heures va se dérouler un événement tragique, voyez, c'est l'érection ou l'installation de la travée centrale du Pont de Québec qui est supposée se dérouler dans quelques heures, les bateaux s'y rendent, les bateaux sont accumulés et cette travée va tomber faisant plus de 17 morts dans les eaux du Saint-Laurent.

865 Début du siècle, quai Frontenac, déjà les gens ont pris l'habitude d'y déambuler et de découvrir un peu la proximité des eaux du Saint-Laurent. Les activités très populaires dans les années 50, les plus anciens ici s'en souviennent, la pêche à l'éperlan tout le long des rives de Québec, celle-là est de 1950 et c'était pratiqué évidemment sur les vestiges des anciens quais de la flotte du bois.

870 Autre première occupation, l'ancêtre du Yacht Club de Québec actuel qui est un ancien quai qui se trouvait à la Pointe-Saint-Michel, le Alexandre-Pouchkine qui remonte le Saint-Laurent et des bateaux évidemment qui sont de la fin des années 50.

875 Un phénomène assez intéressant dans les années 30, l'installation progressive de réservoirs pétroliers substantiels et importants. La plupart des grandes pétrolières, à partir de 1930 et jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, vont transformer cette zone en une zone qui est essentiellement industrialo-pétrolière, ça comptait jusqu'à 75 de ces immenses réservoirs. On voit ici les installations considérables de la société Shell qui étaient à proximité de la Pointe-Saint-Michel de Sillery.

880 Cette occupation, le type de développement qu'on en a fait nous a amenés à l'occupation actuelle du sol. On voit ici évidemment le quai Irving, les anciens terrains appartenant à la pétrolière Irving que l'on voit ici également, la zone centrale ainsi que le réaménagement récent au pied de la côte de l'Église de Sillery.

885 Une autre vue des installations industrielles de la société Irving. On voit très bien, ces ronds sont les vestiges des emplacements des pétrolières, des réservoirs pétroliers qui sont en voie actuelle de décontamination; le boulevard aménagé largement avec les matériaux résiduaire de l'excavation des piliers du pont Laporte à la fin des années 60. Donc, comme beaucoup de villes nord-américaines, Québec a développé des autoroutes en bord de rivière qui 890 étaient excessivement faciles et économiques à aménager.

895 Rappelons qu'à l'époque, on avait comme prévision que la population de la Ville de Québec seulement, en l'an 2000, serait de un million d'habitants. L'état actuel de la situation, donc le boulevard que l'on connaît bien, un aménagement qui est quelconque, donc clôture Frost, un peu d'eau. Les installations de la société Irving, les bureaux, ainsi que le travail qui avait été entrepris en termes de décontamination, une vue rapprochée plus serrée de cette installation. Le travail de décontamination.

900 Nous, on est extrêmement contents de pouvoir penser que ce projet-là va, en plus, permettre de redonner aux citoyens une zone qui était largement contaminée, donc un processus d'embellissement, bien sûr, mais aussi d'*emmieusement* de l'environnement naturel.

905 Le quai Irving, une des dernières plages d'accès facile, un quai dont on constatera qu'il est assez laissé à l'abandon, clôture Frost, un petit peu d'*effoirement* un peu partout, donc on voit que ce n'est pas un quai particulièrement attrayant.

Et une vue d'ensemble de la zone d'intervention principale de la Promenade Samuel-De Champlain où les objectifs et les défis sont nombreux.

910 On a évoqué tantôt le fait qu'on devait désindustrialiser une zone portuaire, évidemment redonner un accès aux piétons, aux vélos, aux automobiles éventuellement par voie de navettes collectives, de navettes fluviales, décontaminer des sites industriels, augmenter les espaces publics qui est un défi important, améliorer évidemment le couvert végétal, augmenter pour les résidents la plus-valeur du secteur et créer des postes d'accueil, de services et d'installations, en fin de compte, ramener ce lieu un peu qui est un non-lieu urbain au cœur de la Ville de Québec et ce, c'est à quoi dont maintenant Diane Simard va vous entretenir en vous parlant du projet comme tel. Donc, Diane, à toi.

Mme DIANE SIMARD :

920 Merci, Denis. Alors, demain le projet. La Commission est fière de présenter les détails plus techniques de ce projet et surtout les gains qu'il apportera à toute la collectivité. La zone est caractérisée par quatre voies d'accès : la côte Ross, du Verger, côte à Gignac et la côte de l'Église.

925 Vous avez ici un aperçu du concept tel qu'il était élaboré dans l'étude d'impact originale. Suite aux commentaires du public et aussi de certains partenaires, le concept a évolué et s'est enrichi de quelques modifications.

930 Tout d'abord, on voit sur l'ensemble du tracé que la vitesse sera réduite de 70 kilomètres à 60 kilomètres/heure, c'est en vitesse affichée.

935 Pour ce faire, il y a un îlot ralentisseur qui est prévu à l'arrivée depuis l'ouest juste avant le quai Irving, de façon à réduire la vitesse. Il y a aussi la navette qui sera dorénavant tributaire d'une entente avec un partenaire privé. On espère que ça se finalisera pour 2008. Toutefois, je

dois mentionner que la structure même du quai sera capable d'accepter tout le mécanisme pour l'accrochage d'une passerelle éventuellement.

940 L'îlot ralentisseur rend désormais superflu le carrefour giratoire qu'on avait indiqué ici à la côte Ross. On a aussi le secteur du marais, je crois que j'ai passé tout droit, là, ici, le secteur du marais qui comportait certaines problématiques environnementales importantes. Il deviendra désormais une vaste zone écologique de plus de 40 000 mètres carrés.

945 On a ajouté une boucle de virage à l'extrémité du chemin du Foulon, à cet endroit. Et ici, par considération pour les représentations des riverains, la courbe du tracé a été modifiée pour demeurer un peu plus dans l'emprise du boulevard actuel.

950 Enfin, nous prévoyons l'ajout de deux terrains de soccer en remplacement des équipements qui disparaissaient dans le concept original. On a aussi éliminé un bassin qui nous permettra de conserver l'alignement du rivage tel qu'il est actuellement.

955 Et enfin, on a ajouté un carrefour giratoire à la côte de l'Église, ce qui va nous permettre d'atténuer la vitesse sur le boulevard, mais aussi qui va réussir à nous aider à marquer l'entrée du projet de la promenade.

Maintenant, pour dégager les espaces en berge et pour ralentir la circulation, il y a une action qui s'imposait et c'est la modification du tracé du boulevard lui-même. Alors, on voit ici le tracé qui est proposé, alors avec deux dégagements principaux et on a divisé le secteur, enfin toute la zone, pour une meilleure compréhension, en quatre secteurs.

960 Dans le secteur 1, on réussit à récupérer plus de 40 000 mètres carrés en repoussant le boulevard vers les terrains Irving et en venant s'adosser finalement à la falaise.

965 Dans le secteur 2, le carrefour demeure au même endroit, ce qui d'ailleurs, par ailleurs, était souhaité par les riverains.

Même chose ici dans le secteur 3 où le boulevard reste dans l'emprise actuelle en réduisant la courbe au minimum. Dans le secteur 4, c'est 25 000 mètres carrés que nous pourrions récupérer sur les abords du fleuve.

970 Le défi majeur du projet, c'est aussi de redonner une échelle plus humaine à ce boulevard et aussi un caractère beaucoup plus convivial. Alors, pour ce faire, chaque élément a été étudié, évalué pour lui donner sa juste dimension dans le respect des normes.

975 On voit ici qu'on a deux voies, on conserve les deux voies de chaque côté, on a un terre-plein de 4,5 mètres de largeur, un stationnement sur rue à certains endroits, un trottoir au nord lorsque les activités vont le requérir et puis des traverses pour les piétons et les cyclistes tout le long du parcours.

980 En coupe ici, on voit qu'on gagne huit mètres côté fleuve par rapport au tracé actuel. Alors, on passe de 28,5 mètres à 20,5 mètres. Dans le cas où on a un stationnement sur rue, le gain est quand même de trois mètres.

985 De plus, il a été convenu avec le ministère des Transports d'installer des glissières au moment où les arbres auront atteint un diamètre d'environ 150 millimètres, c'est-à-dire à partir du moment où on aura des arbres considérés comme obstacles. De part et d'autre, donc, du terre-plein, on aura ces glissières et on compte trouver un design adapté à ce projet.

990 Au niveau des stationnements, on a un potentiel de stationnements sur rue. On voit ici que les stationnements sont localisés aux endroits d'intérêt et puis on a aussi des pochettes de stationnement hors rue, alors 190 cases, 120 cases pour un total d'environ 310 cases. On devrait être capable de répondre aux besoins des usagers.

995 Par ailleurs, nous désirons assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Donc, à part les feux de circulation qui sont situés vis-à-vis les principales côtes, nous ajoutons des feux à demande pour les piétons à trois endroits. Il faut noter aussi qu'il y a des aménagements spécifiques qui vont se faire sur le terre-plein et qui prendront différentes formes, mais qui vont vraiment servir à canaliser la circulation piétonnière vers ces traverses.

1000 Le concept permet donc de passer d'espaces verts actuels, on a 55 000 mètres carrés, à plus de 200 000 mètres carrés, ce qui équivaut à peu près à 35-40 terrains de soccer. Alors, c'est quand même quadrupler la superficie et on voit très très bien ici le concept du parc linéaire.

1005 Alors, pour mieux profiter de ce magnifique parc linéaire que nous voulons faire, nous intégrons un sentier piétonnier qui va serpenter, on le voit ici, qui serpente de part et d'autre du boulevard sur plus de 4,5 kilomètres.

1010 On a aussi une piste polyvalente qui sera installée toujours au sud du boulevard et on voit cette piste serpenter ici tout le long sur 2,4 kilomètres et ça se connecte à l'est sur la piste du corridor du littoral qui est en construction d'ailleurs maintenant, pour ceux qui sont passés par là.

1015 Nous voulons donner aussi aux usagers des lieux de détente et de contemplation, c'est pourquoi nous avons créé tout le long du parcours des haltes bancs à peu près aux 100 mètres et des haltes abris aux 500 mètres, de même que des haltes services qui sont indiquées en bleu ici. On a, de plus, un pavillon d'accueil sur le quai Irving. Les haltes abris vont nous offrir une vue imprenable sur le fleuve et vont être connectées aux arrêts d'un transport en commun à venir, nous l'espérons.

1020 Maintenant, si on revient à notre plan général, on va prendre le secteur 1, le secteur 1 qui est riche de trois éléments structurants majeurs. Le premier, c'est le quai, le quai Irving qui va être réhabilité, on y trouve un bâtiment polyvalent avec services, on y trouve une tour d'observation. Ce sera un accès pour les pêcheurs qui vont retrouver une activité déjà implantée au siècle dernier, une mise à l'eau pour canot-kayak, une promenade qui permettra l'accès à la grève.

1025

Et le second secteur, c'est le secteur qu'on appelle à vocation écologique. Ce secteur est le plus important en termes de superficie, on parlait tout à l'heure de 40 000 mètres carrés, il sera enrichi par une zone d'interprétation de la flore indigène et des milieux humides en plus, bien sûr, de la promenade qui longera le fleuve. On aura aussi une aire gazonnée qui va être protégée du boulevard par un secteur boisé et qui va inciter aux pique-niques, à la contemplation, à la détente.

1030

1035

Le troisième secteur, c'est celui du boisé Irving qui sera sillonné de sentiers intégrant des panneaux d'interprétation qui vont relater, finalement, la formidable richesse autant archéologique que forestière de ce lieu. Le secteur 3 accueille deux terrains de soccer. On voit ici qu'on retrouve un terrain senior, un terrain junior, en plus d'un bâtiment de services qui va être installé au nord de la voie ferrée avec aussi une aire de stationnement.

1040

Enfin, le secteur 4 sera le plus étonnant et permettra d'apprécier l'heureux mariage de la sculpture du paysage et des sculptures minérales. On a tenté d'illustrer ici l'esprit qu'on pourrait lui donner. Ce site pourrait aussi se faire l'hôte d'événements culturels laissant place à la créativité horticole, par exemple. Et c'est aussi un site qui devrait et qui pourra s'animer même en hiver.

1045

L'arbre, maintenant. L'arbre joue un rôle essentiel à l'embellissement de la promenade, mais aussi comme un élément participant non seulement à la réduction sur le boulevard... Bien sûr, chaque plantation, dans le projet, va être choisie judicieusement, va être choisie en termes de gabarit, d'essences. Et on peut voir ici sur cette illustration, en vert lime, les plantations existantes.

1050

Si on reprend par secteurs, on voit que dans le secteur 1, on est adossé à la falaise et c'est le secteur qui va être le plus boisé et c'est celui aussi qui va nous permettre d'annoncer de façon la plus claire le début de la promenade, inviter, par conséquent, l'automobiliste à réduire sa vitesse. Alors, c'est ce que ça pourrait donner.

1055

Dans le secteur 2, les plantations sont limitées à l'essentiel et clairsemées, autant sur le terre-plein qu'au sud du boulevard.

1060

Dans le secteur 3, on retrouve principalement des brisants qui vont longer les terrains de soccer. Et de nouveau, une plantation aléatoire dans la partie sud.

1065

Dans le secteur 4, enfin, on rappelle en verdure la riche tradition maritime du lieu par l'évocation de l'alignement des quais, qu'on a vus tout à l'heure lors de la présentation de monsieur Angers.

Alors, en résumé, quels sont vraiment les gains de ce grand projet collectif? On pourrait d'abord dire, bien sûr, l'augmentation des accès au fleuve. Ça, c'est pour toutes les clientèles, les riverains, autant les riverains, les gens de Québec, les visiteurs. C'est aussi l'intégration de ce secteur de la ville au réseau d'espaces publics.

1070

On parle aussi d'une amélioration majeure de la qualité de l'environnement par l'élimination et la décontamination des sites industriels puis la mise en valeur, bien sûr, du couvert végétal. Une sécurité accrue pour tous par la diminution de la vitesse sur le boulevard, par l'aménagement aussi adéquat des traverses pour piétons et cyclistes et l'aménagement des mesures de réduction de vitesse aux extrémités du projet. On parle aussi d'une réduction sensible du bruit car, en réduisant la vitesse, on s'attend à une réduction du climat sonore.

1075

1080

Enfin, on parle d'enrichissement en équipement collectif. Tout d'abord, on a un parc linéaire magnifique, des équipements sportifs nouveaux, neufs, disons, et des postes d'accueil et de services, un site pour des événements à caractère culturel et c'est autant d'atouts pour développer les attraits récréotouristiques de ce secteur ainsi que d'amener, finalement, des retombées économiques.

1085

Notre zone d'intervention s'inscrit dans un environnement, toutefois, qui est plus large, dans lequel se greffent des projets connexes. En effet, un tronçon de trois kilomètres de piste cyclable est actuellement en construction, il sera prêt pour l'été 2006 et s'intégrera au réseau québécois de la route verte. À l'ouest, la piste monte vers la voie ferrée et se prolonge jusqu'à la rue des Hôtels. Ça permettra de faire un circuit très intéressant.

1090

Pour les piétons, maintenant, on aura une passerelle accrochée à l'enrochement qui ira rejoindre la plage Jacques-Cartier. Selon le lieu où elle passera, elle sera soit accrochée à la paroi, soit construite sur pilotis ou tout simplement à même le sol, en site propre.

1095

Mais au-delà de toutes les considérations d'ordre technique, je me permets de terminer en disant comment il est important de soutenir la vision d'un fleuve qui serait accessible pour toute la collectivité, la vision d'un fleuve qui va stimuler les activités, les idées, les initiatives, un lieu qui pourrait vivre à toutes les saisons et un lieu, finalement, qui serait un véritable legs pour nos générations futures.

1100

LE PRÉSIDENT :

1105

Merci, Madame Simard. Donc, maintenant que vous allez réfléchir à cette présentation, je pense qu'il y a eu quelques changements depuis la dernière fois que vous l'avez vue et le registre est ouvert et vous avez 15 minutes à vous inscrire si vous avez des questions à poser aux promoteurs ou aux personnes ressources. Merci.

20 h 23 – SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 h 49 – REPRISE DE L'AUDIENCE

1110

LE PRÉSIDENT :

Bon, merci, mesdames et messieurs. On va commencer maintenant à prendre vos questions et, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, s'il n'y a pas de réponse tout de suite, la commission vous assure que nous aurons une réponse pour vous aussitôt que possible.

1115

La première personne dans la liste, c'est monsieur Pierre Sauvé, mais monsieur Sauvé a dû partir puis il a demandé à être présent demain soir, donc nous le retenons pour demain soir... ou demain après-midi, je pense, oui.

1120

Donc j'appelle monsieur Yvon Paradis. Monsieur Paradis?

M. YVON PARADIS :

Bonsoir. J'imagine que je prends le micro qui est ici?

1125

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Je crois que l'un ou l'autre ça va.

1130

M. YVON PARADIS :

On va parler fort tout simplement?

LE PRÉSIDENT :

1135

Non non, s'il vous plaît. Ils vont l'allumer.

M. YVON PARADIS :

1140

Oui, ça fonctionne bien.

Moi, je félicite les organisateurs des Promenades De Champlain et j'ai eu la chance, moi, de m'insérer un petit peu à travers le 400^e anniversaire de Québec par un projet qui m'a été offert pour le fleuve Saint-Laurent, dans un premier temps, qui est une immense embarcation maritime que tous les Québécois pourraient se servir 365 jours par année, et qui pourrait attirer le tourisme ici à Québec, qui ne viendrait pas diminuer du tout les Promenades De Champlain.

1145

Mon autre projet pour obtenir le premier, vu que le gouvernement, souvent, ne vient pas participer les deux yeux fermés, même si on aurait tous les atouts pour le réaliser, c'était Place de France, un site qui a eu un investissement d'une centaine de millions et qui a été fait avec quatre bretelles pour marquer un 400^e maintenant et rejoindre Champlain qui va nous être fêté dans quelques mois d'ici, dans quelques jours, 7-800 jours d'ici, on va pouvoir fêter Champlain et ce site-là, j'ai déposé un projet sur la demande du diplomate français, monsieur Jacques Dibert, qui ferait que les Promenades De Champlain, qui ne seront pas accessibles à Noël 2008 ni en janvier, le 25 janvier 2008, ne seront pas accessibles, le 25 février ne seront pas accessibles, durant tout le reste du centenaire, comme impact international, comme impact de visibilité pour la Ville de Québec.

1155

1160 Et nous, en tant que grands constructeurs, je demande à ceux qui sont les responsables
des fêtes, d'avoir deux autres projets que j'ai déposés à la Ville et que j'espère que madame
Boucher va aider monsieur Michel Després et la Commission à venir renforcer les cadeaux qu'on
peut offrir aux Québécois, mais que ces cadeaux-là pourront être utilisés aussi de la part de tous
les enfants.

1165 Vous savez, l'hiver, il n'y a pas personne qui va aller voir les Promenades De Champlain,
si on est très honnête. Donc je crois, moi, aux Promenades De Champlain, mais je crois aussi
d'agir de manière intelligente avec l'ensemble des projets pour donner un plus grand impact
après 2008.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paradis?

1175 **M. YVON PARADIS :**

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1180 Excusez-moi, mais vous avez une question à poser?

M. YVON PARADIS :

Oui.

1185

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est l'introduction?

1190 **M. YVON PARADIS :**

1195 Est-il trop tard pour créer ou participer avec tous les 250 M \$ qui vont être mis sous la
glace pendant six mois par année, est-il possible de regarder, juste avant qu'il ne soit trop tard, et
d'apporter deux nouveauX cadeaux qui donneront un intérêt nouveau à la Ville de Québec
comme grand constructeur, comme monsieur Champlain fut?

1200 Et il y a deux bretelles à l'heure actuelle qui marqueraient un 400^e, qui risquent d'être
démolies par monsieur Michel Després, et moi je demanderais la question : est-ce que la
Commission et les organisateurs des ces fêtes-là, après les fêtes, il va être peut-être reconnu
qu'on a gaspillé beaucoup d'argent en vin et en fromage, ce n'est pas grave, mais 240 M \$ sans
impact de visibilité, sans création d'emploi, et que nous-mêmes, Québécois, on ne pourra pas
dire au 25 décembre, à Noël : «Viens, on va aller voir les beaux cadeaux qu'on ne s'est pas
payé», comprenez-vous?

1205 Et si on aurait les deux autres cadeaux, ce sont des projets qu'on peut utiliser 365 jours par année et naturellement je crois que tous les Québécois, à ce moment donné là, pourraient continuer avec le bénéfice des montants qui vont venir... -- je peux-tu vous montrer ça deux secondes, Monsieur le Président?

1210 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez le déposer, s'il vous plaît.

M. YVON PARADIS :

1215 Oui, bon, c'est excellent.

Et c'est ce que j'avais à dire, je pose la question aux gens qui sont ici. Peut-être, vu qu'il a été déposé, de regarder à ce que, en 2008, on ait plus de cadeaux qui vont être bénéfiques à la grandeur, qui va dépasser même Québec, vous savez, par la venue d'un immense beau paquebot que tout le monde aimerait visiter.

1220 Et ce site-là, qui se trouve à être juste à l'autre bout de Sainte-Anne-de-Beaupré, qui est un immense site et qui serait accessible 365 jours, il créerait des emplois.

1225 Moi, je crois qu'il faut être honnête, je ne veux pas démolir les Promenades De Champlain, j'y crois.

Je crois même... j'ai même trouvé des aspects économiques où on peut corriger et améliorer -- excusez-moi, il me faudrait presque un verre d'eau -- il faut presque... j'aurais des trucs qui pourraient améliorer les Promenades De Champlain et je crois qu'il faut rester en communication.

1230 Je connais monsieur Lesage, je connais les différents personnages ici, et je crois qu'en tant que Québécois, il ne faut pas prendre l'argent des Québécois et de le jeter comme ça sous l'eau pendant 100 ans, pendant six mois de temps, pas d'impact.

1240 Ce n'est pas digne d'un grand créateur, d'un grand constructeur comme monsieur Champlain et je crois qu'on peut faire tous ces beaux projets-là, mais on aura deux projets économiques beaucoup plus forts à offrir en 2008 aux yeux du monde pour le bien de la capitale nationale.

LE PRÉSIDENT :

1245 Merci beaucoup, monsieur Paradis. Madame Simard, est-ce qu'il y a un commentaire?

Mme DIANE SIMARD :

1250 Écoutez, tout ce que je peux dire, c'est que nous, on a présenté à l'intérieur du projet une utilisation qui justement devrait s'étendre l'automne, le printemps, l'hiver, on y tient, et on reste ouverts à toutes les bonnes idées qui pourraient nous être soumises.

1255 Monsieur le Président, j'aimerais peut-être profiter de cette réponse-là pour présenter les gens qui sont avec moi autour de la table. Est-ce que je peux le faire maintenant?

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît.

1260 **Mme DIANE SIMARD :**

Voilà. Alors, de la Commission de la capitale nationale, il y a monsieur Marc Bertrand qui est chargé de projet.

1265 Du Consortium Daoust, Lestage, Williams, Ackaoui, option aménagement, il y a monsieur Réal Lestage qui est chargé de design, ici à ma droite, et monsieur André Nadeau, qui est derrière.

1270 Du Consortium Génivar, SCN-Lavalin, il y a monsieur Jacques Desjardins qui est chargé de projet, monsieur Michel Caron, qui est derrière moi, et monsieur Michel Robitaille qui est notre expert.

1275 Voilà. Il y a d'autres gens dans la salle, mais je pense que ce sont peut-être les intervenants principaux.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1280 **Mme DIANE SIMARD :**

Ça va. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci, monsieur Paradis.

M. YVON PARADIS :

1290 Et je crois que sincèrement ce que je viens de dire il devrait avoir un impact pour tout le monde, et c'est pour ça que je l'ai mentionné.

LE PRÉSIDENT :

1295 Merci.

M. YVON PARADIS :

1300 Merci, et bonne continuité ensemble.

LE PRÉSIDENT :

1305 Je voudrais vous rappeler que si j'ai permis la question de monsieur Paradis, c'était un peu loin du... nous sommes ici pour parler du projet, mais je trouvais que peut-être il y a un lien avec le contexte global de l'accès au fleuve, donc c'est pour ça que j'ai permis la question. Oui?

M. MARC BERTRAND :

1310 Monsieur le Président, j'aimerais me permettre quand même une réponse à l'effet de l'utilisation de cet espace-là durant l'hiver.

1315 Il y a une activité à Québec qui est classique de Québec et qui est de plus en plus populaire, c'est le canot à glace. Et le canot à glace, ce que j'ai vu, j'ai pu y participer une couple de fois et j'ai pu comprendre qu'il manque énormément d'infrastructures pour le canot à glace, un chalet, un endroit où ils peuvent s'équiper, amarrer, partir.

1320 Et on souhaite vraiment que le quai Irving devienne une amarre de cette activité-là à Québec qui est non seulement une activité sportive de plus en plus populaire, mais un attrait touristique incroyable.

1325 Peut-être qu'on n'essaie pas de miser sur toutes les activités hivernales. On s'entend qu'on est sur le bord du fleuve et ce n'est pas un endroit facile. Parler de ski de fond, c'est peut-être un endroit qui est plutôt rébarbatif, mais pour le canot à glace, il me semble qu'on peut aider beaucoup à cette activité-là dans la région de Québec qui est un phare, même dans les pays asiatiques on parle de cette activité-là à Québec.

Donc je pense que ça, ce n'est pas quelque chose à négliger.

1330 D'autre part, il y a aussi le boisé Irving, un endroit qui est quand même couvert où on va privilégier des activités hivernales, d'ailleurs en plus des sculptures sur glace qu'on a vues dans la présentation.

1335 On souhaite de plus en plus amener les gens à aimer l'hiver, à aimer les glaces, et à se rendre sur ces lieux-là l'hiver également.

LE PRÉSIDENT :

1340

Merci, monsieur Bertrand. Est-ce que je peux demander aux personnes-ressources ou quiconque prend le micro, de vous nommer, s'il vous plaît, pour les fins de notre sténotypiste, s'il vous plaît?

Prochaine intervention, monsieur Marcel Piché. S'il vous plaît, monsieur Piché.

1345

M. MARCEL PICHÉ :

Alors bonjour. Évidemment c'est la première fois, là, qu'on a l'occasion d'exprimer puis de poser des questions sur le projet.

1350

Moi, je représente des gens du chemin du Foulon. Avant que vous soyez nommé, moi j'avais rencontré monsieur Boulanger qui était président de la Commission de la capitale nationale, puis avant il y avait monsieur Boucher.

1355

Et je me suis déplacé avec un groupe à quelques reprises à la Commission de la capitale nationale pour protester contre le fait qu'on nous a planté des arbres sans consultation, sans consultation publique et sans audience publique. C'est le cas de le dire, on s'est fait passer un sapin!

1360

Alors on nous a planté, juste devant... dans l'entrée, là, l'entrée de l'Église, c'est-à-dire la côte de l'Église, en bas, la bretelle qui mène du chemin du Foulon au boulevard Champlain, on nous a planté dans cet arrondissement-là 34 arbres. Pas des arbustes, là, des frênes, des érables et puis également des peupliers. Alors c'est des arbres de grande taille, j'aimerais qu'on vérifie ça, si ma mémoire est fidèle, je pense qu'ils en ont planté 34 sans autorisation, d'une façon très sauvage.

1365

Il y a eu protestation de la part de nos gens ici, il y en a quelques-uns qui sont dans la salle, et, mon Dieu, la conseillère municipale qui nous représentait à l'époque a fait enlever les arbres puis un petit peu plus tard, bien, les décideurs de la Ville de Sillery les ont replantés sans consultation publique. Alors je suis tout à fait fier d'être ici ce soir puis d'être invité à vous exposer cet immense problème.

1370

Je me dis vous faites une audience publique avant même que les gestes soient posés et voici ma question : qu'allez-vous faire avec les gestes qui ont été posés et qui vont à l'encontre des intérêts des gens qui sont construits sur le chemin du Foulon, qui ont choisi d'habiter le chemin du Foulon, pourquoi? pour avoir une vue sur le fleuve. Et là, dans quelques années, la vue sur le fleuve, elle va être où et quand?

1375

M. RÉAL LESTAGE :

1380

Réal Lestage. Bonsoir, Monsieur le Président.

La question des arbres est une question, je pense, importante dans ce projet-là et c'est un des éléments, je dirais, aussi les plus fondamentaux qui vont faire en sorte que le projet de la Promenade Samuel-De Champlain va être un succès éventuellement.

1385 Ce qu'on veut évidemment, c'est préserver la vue sur le fleuve. Ce n'est pas notre objectif de venir masquer la vue sur le fleuve, mais on veut redonner une échelle aussi à ce milieu-là qui pour l'instant est complètement dégarni et très dissuasif à l'échelle du piéton.

1390 Alors, en fait, par souci des commentaires tels que vous le faites ce soir, on a favorisé une dispersion, une grande dispersion du couvert végétal, donc il n'y a pas de densité. On vise un encadrement, éventuellement, des perspectives. On sait qu'une perspective cadrée est plus impactante qu'une perspective qui est complètement dégagée et l'imposition éventuellement d'un filtre très léger aux endroits où les arbres seront plantés.

1395 Vous savez, il existe une différence très importante entre construire un bâtiment où instantanément on vient mettre une paroi qui est opaque et qui cache la vue, et planter un arbre qui va graduellement croître au travers le temps dans des dimensions et des espacements qu'on a dosés de façon à ce que jamais la vue ne soit complètement masquée.

1400 Alors évidemment, on s'est inspirés de diverses promenades en bordure de fleuve un peu partout dans le monde et je n'en connais pas, à ma connaissance, qui n'ont pas utilisé l'arbre pour redonner une certaine échelle à ces milieux-là pour que ça soit intéressant d'y circuler, intéressant d'y marcher, tout en préservant les vues qui seront légèrement modifiées dans le concept qui est présenté.

1405 En ce qui concerne les interventions qui ont déjà été faites, elles ne font pas partie de la zone d'intervention, alors pour l'instant, en tout cas, il n'y a pas d'intervention précise sur ce qui a été fait dans le passé, on travaille sur le projet qui nous a été présenté ce soir.

1410 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1415 Mais monsieur Lestage, pour ce qui est à venir, pour que les gens puissent venir dire en deuxième partie à la commission ce qu'ils en pensent, est-ce que vous avez quelque chose de suffisamment précis ou de suffisamment concret en regard de la plantation des arbres pour que les résidents du chemin du Foulon soient en mesure d'apprécier votre proposition et éventuellement de nous faire leurs commentaires dans un mois?

M. RÉAL LESTAGE :

1420 Je pourrais dès ce soir vous présenter d'abord l'état du panorama qu'on retrouve actuellement sur l'ensemble du site.

Monsieur Caron, est-ce que c'est possible d'avoir... ? Évidemment, il y a un élément de simulation qui a été préparé, on pourrait en faire 10, on pourrait en faire 20, vous savez il y a

1425 autant de simulations que de perspectives éventuellement, mais ça va vous donner un petit peu l'évolution du caractère.

Parce qu'en fait, un élément dont je n'ai pas parlé tantôt, un des enjeux aussi principaux du projet, c'est d'enlever le caractère autoroutier qu'on connaît dans l'ensemble de ce secteur-là.
1430 Alors évidemment, comme madame Simard l'a présenté tantôt, on récupère huit mètres de surface asphaltée pour des surfaces engazonnées et on va vouloir effectivement donner une troisième dimension à l'ensemble de ces éléments-là.

1435 Alors pour vous donner une petite idée quand même, pour remettre en contexte dans les différents secteurs...

LE PRÉSIDENT :

Ça va prendre combien de temps?
1440

M. MICHEL CARON :

Ça va prendre deux, trois minutes.

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. RÉAL LESTAGE :

1450 Alors on est dans le secteur du projet du parc écologique, alors vous voyez déjà les panoramas qui sont là actuellement, qui ne sont pas des panoramas qui sont dépourvus d'arbres.

1455 Vous voyez un arbre, je vais le pointer ici à la gauche, donc c'est un panorama de dimensions variables et cette photo-là nous fait dire aussi qu'il faudra peut-être se préoccuper éventuellement de la pollution visuelle, de l'impact des fils électriques et téléphoniques.

1460 Alors même scénario dans le même secteur, alors le projet, ce qu'il va venir faire éventuellement, c'est prolonger un peu ce même type de filtre dans le secteur du marais. On est dans le secteur le plus densément planté. Autrement ailleurs, on l'a vu tantôt dans le projet, les plantations sont relativement dispersées.

Alors vous avez ici la configuration qui a été souhaitée.

1465 À titre d'exemple, en milieu urbain, on plante un arbre à tous les 6 mètres. Quand vous voyez des alignements d'arbres, dans le cadre du projet ici, on parle de 24 à 36 mètres entre les regroupements d'arbres, donc c'est pour créer ce filtre très transparent qu'on a travaillé avec cette disposition-là.

1470 Vous avez ici un autre type de configuration du panorama actuel qui comporte déjà
certains arbres. C'est évident que quand on fait des simulations, entre un panorama où il n'y a
pas d'arbre et un panorama où apparaît un arbre, il y a une différence, mais évidemment la vue
est toujours préservée au travers l'ensemble de ce couvert végétal-là et dépendamment aussi de
la période de croissance des différentes espèces de végétaux. Encore une fois, un panorama tel
1475 qu'il existe actuellement.

Donc on peut continuer dans les différents secteurs un peu plus rapidement peut-être.
Donc dans le secteur du jardin où, je ne sais pas si vous référez à ce type de plantation là qui est
une des parties du projet qui existe déjà, qui va demeurer en partie non touchée à l'intérieur du
1480 projet.

Donc on a fait une simulation, je dirais, générique, au niveau du projet, pour vous donner
un petit peu l'idée des éléments de densité.

1485 La façon dont on travaille le projet, c'est qu'on veut que les regroupements d'arbres
apparaissent comme des oasis, je dirais, dans un grand tapis vert, une espèce de grand désert
où tout à coup, un moment donné, apparaissent ces oasis où sont ces regroupements de deux
ou trois arbres, alors... Peux-tu présenter la simulation?

1490 **M. MICHEL CARON :**

La simulation?

M. RÉAL LESTAGE :

1495 On peut commencer avec le paysage initial.

Donc c'est une simulation où on est situé, finalement, de manière plus précise. C'est le
panorama qui existe actuellement.

1500 J'attire votre attention sur aussi les surfaces asphaltées, les éléments de mobilier urbain
qui vont être revus et corrigés et *redesignés* à l'intérieur du projet.

Alors vous avez une première vue ici, à la plantation, donc tel que le projet va apparaître.
1505 Il faut savoir qu'aujourd'hui, en pépinière, il est difficile de se procurer des arbres au-delà de
80 millimètres de diamètre.

Et vous avez la simulation 10 à 12 ans plus tard, qui va apparaître, considérant les
conditions de plantation.

1510 Et évidemment on a ici un niveau de transparence par rapport au couvert végétal qui
n'est pas tout à fait représentatif de ce que ça va être réellement. Évidemment, une simulation
n'est jamais la réalité.

1515 Je pourrai, dans une autre intervention, vous présenter des exemples, en fait, sur d'autres endroits, du même type de plantations qui sont réalisées depuis plusieurs années.

M. MARCEL PICHÉ :

1520 Est-ce qu'on a droit à une deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Piché.

1525

M. MARCEL PICHÉ :

1530 Alors fort différente. Vous savez, le carrefour giratoire qu'il va y avoir au pied de la côte de l'Église, là, près de... enfin, c'est probablement dans... ce que je peux voir, c'est que ça va être sur le boulevard Champlain, mais juste en face de la côte de l'Église. C'est ce qu'on voit ici sur le... bon.

1535 Du côté est, oui, de cette bretelle – est-ce que je me fais bien comprendre? – du côté est, à l'heure actuelle, ce sont des tas de terre, des tas de... enfin, la Ville, aujourd'hui c'est la Ville de Québec, mais autrefois c'était la Ville de Sillery qui s'est toujours servi de ce terrain-là pour l'aménagement des fleurs ailleurs dans la ville, donc il y a des tas de terre, il y a des tas de roches, il y a des... il y a toujours des camions qui sont là et des pelles, et bon.

1540 Alors la question que je pose : est-ce que vous avez dans votre plan une option pour que justement cette partie-là qui est la partie est de la bretelle fasse partie d'un parc et non pas d'un champ industriel?

1545 Et autre sous-... – je sais qu'on n'a pas le droit à des sous-questions mais c'est la même question finalement – quand vous entrez là, il y a des poteaux de toutes sortes, Canadien National a ses poteaux, Hydro-Québec a ses poteaux, puis il y en a d'autres, c'est une véritable forêt de poteaux. Et puis je me dis, bien, c'est peut-être l'occasion de les enfouir.

LE PRÉSIDENT :

1550 On vous remercie, monsieur Piché. Madame Simard?

Mme DIANE SIMARD :

1555 Ce que je dirais, c'est que cette zone se situe à l'extérieur de notre zone d'intervention et que je pense que peut-être la Ville pourrait répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Vous pensez que la Ville pourrait y répondre, c'est ça?

1560

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1565

Avant qu'on aille voir la Ville, vous dites que c'est à l'extérieur de votre zone d'intervention, cependant, dans la mise à jour du projet vous nous avez dit que vous avez déplacé la zone d'étude et... votre zone d'intervention.

Alors juste pour qu'on se comprenne bien avant d'aller voir la Ville, est-ce qu'on pourrait avoir une illustration de sur quelle zone porte le tronçon en question?

1570

Mme DIANE SIMARD :

On a effectivement dans la présentation un tracé en tirets qui nous permettrait de voir exactement la zone.

1575

M. RÉAL LESTAGE :

La 47.

1580

Mme DIANE SIMARD :

Effectivement. Alors on peut voir qu'à droite du carrefour giratoire on a extensionné la zone d'étude, mais que ça ne touche pas du tout aux terrains qui sont situés au nord du boulevard, de l'emprise du boulevard comme tel.

1585

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que... je vais voir, est-ce que la Ville...?

1590

M. MARC DES RIVIÈRES :

Ce secteur-là fait actuellement l'objet...

1595

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez vous nommer, s'il vous plaît?

1600

M. MARC DES RIVIÈRES :

Oui, je m'excuse, Monsieur le Président. Marc Des Rivières.

Ce secteur-là fait actuellement l'objet d'une réflexion, à savoir dans le cadre du réaménagement de la Promenade De Champlain, quelles fonctions, quels usages on pourrait donner à ce site-là dans l'avenir.

1605 Il est malheureusement trop tôt à cette étape-ci pour discuter de ce que pourrait être le site, notre réflexion n'est pas rendue aussi loin que ça.

LE PRÉSIDENT :

1610 Merci. Merci, monsieur Piché.

M. MARCEL PICHÉ :

Très bien.

1615

LE PRÉSIDENT :

André Bélanger, s'il vous plaît.

1620 **M. ANDRÉ BÉLANGER :**

À titre d'adepte de l'activité physique, je ne me préoccupe pas des véhicules automobiles, je me préoccupe des piétons.

1625 Si on regarde... si on imagine l'endroit où est le garage de l'arrondissement Sillery, tout de suite à l'ouest de ce garage il y a une structure de béton qui monte à la falaise et j'imagine qu'à l'intérieur c'est une conduite d'eau.

1630 Avez-vous pensé utiliser cette emprise en béton solide pour y fixer un escalier permettant aux piétons la circulation de la falaise à la promenade en bas, plutôt que de prendre toujours le trottoir qui longe la côte de l'Église?

Ça serait excellent pour l'activité physique, les étudiantes du Collège Jésus-Marie pourraient descendre ça, remonter à cloche-pied, comme on fait à l'escalier du Cap-Blanc.

1635

Avez-vous pensé à un accès aux piétons, utiliser cette emprise de béton-là? Est-ce qu'on se comprend?

LE PRÉSIDENT :

1640

C'est à l'ouest de la côte de l'Église?

M. ANDRÉ BÉLANGER :

1645 Il y a le garage de Sillery, monsieur Shoiry pourrait mieux expliquer que moi, là. Il y a le garage de Silleray en bas, et tout de suite à l'ouest de ce garage, il y a une structure béton qui monte jusqu'à la falaise en haut. Je pense que ça...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1650

On la voit sous la lettre «g» de «Église», là?

M. ANDRÉ BÉLANGER :

1655

Juste en dessous de la lettre «g» de «Église».

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

C'est ça. D'accord.

1660

M. ANDRÉ BÉLANGER :

Exactement. Voilà un bel endroit pour y fixer un escalier, avez-vous pensé à ça?

1665

M. MARC BERTRAND :

La réponse... Diane...

M. ANDRÉ BÉLANGER :

1670

Comme au Cap-Blanc.

M. MARC BERTRAND :

1675

Marc Bertrand. Non, excusez, monsieur Bélanger? Monsieur Bélanger, non. On n'y a jamais pensé, il n'en a jamais été question.

1680

Par contre, on est encore en train de... on fait les démarches pour faire le lien pédestre entre le Domaine Cataraqi qui est tout juste à l'ouest, le boisé qui est tout juste à l'ouest de l'endroit dont vous parlez, où il y a une "short cut", les anciens sentiers passaient dans ce boisé-là, et on est en pourparlers avec l'organisme qui s'appelle Conservation de la nature pour faire une acquisition ou alors une entente de passage pour faire le lien entre le chemin du Foulon et le Domaine Cataraqi.

1685

Pour nous, c'était le chemin naturel pour descendre, on nous a souvent fait part de l'utilisation de ces chemins-là, on les a visités. Aujourd'hui ils sont très praticables et ce lien-là entre la falaise, entre le sommet de la falaise et la rive pourrait se faire, je pense, dans les prochaines années sûrement.

1690

M. ANDRÉ BÉLANGER :

Bravo.

LE PRÉSIDENT :

1695

Donc, bien que ça ne fasse pas partie du projet actuel, c'est...

M. MARC BERTRAND :

1700

C'est un projet de la Commission de la capitale nationale du Québec, les sentiers de la capitale, et on a un organisme, Conservation de la nature, qui est en pourparlers avec les propriétaires.

Je n'en sais pas plus que ça, mais on a fait des visites sur le terrain et ça progresse.

1705

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bertrand. Ça va, monsieur Bélanger?

1710

M. ANDRÉ BÉLANGER :

Ça va.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

1715

D'autres questions?

M. ANDRÉ BÉLANGER :

1720

Non.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Richard Gagnon, s'il vous plaît?

1725

M. RICHARD GAGNON :

Bonsoir, tout le monde. Ma question s'adresse particulièrement à la vitesse.

1730

Nous avons eu deux rencontres d'information concernant le projet et, à l'occasion, durant ces rencontres-là, on mentionnait que la vitesse sur le parcours serait de 50 km à l'heure et ce soir on voit... j'aimerais savoir pourquoi il y a un changement de cette vitesse-là, qui est rendue maintenant à 60, quand on a mentionné durant les rencontres qu'il était à 50. Ça, c'est une des mes premières questions.

1735

Ensuite, j'aimerais savoir aussi, question de véhicules lourds, si les gens qui sont mandatés vont faire pression pour qu'il y ait seulement que la circulation locale pour ces fameux véhicules lourds qui nous empestent, là, impunément dans nos secteurs.

1740 Moi, je suis dans le secteur 4 et, par le fait que la vitesse a été augmentée et qu'il y a rapprochement par la courbe accentuée, là, par chez moi, je pense qu'il va y avoir une répercussion au niveau des décibels et du bruit, en fait. En tout cas, j'aimerais savoir pourquoi on a changé la vitesse présentement.

1745 Et pour terminer, les aires de stationnement que nous avons vues dans le secteur 4, je pense que j'en ai remarqué cinq lors de la présentation. Moi aussi, je trouve que les terrains qui sont à la Ville de Sillery ou bien à la Ville de Québec maintenant, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu... est-ce que ce serait possible d'envisager ou de se concentrer... J'ai de la misère un petit peu à voir le contexte, d'avoir des stationnements le long de ce boulevard-là, et moi-même les voir, ces
1750 voitures arrêtées-là, le long du boulevard, avec ce... ça va un peu à l'encontre du projet, surtout dans le secteur 4.

 Est-ce qu'il y aurait lieu d'envisager, avec la Ville de Québec, une aire de stationnement qui serait... premièrement, ça nettoierait un peu le coin, là, au niveau en bas de la côte de
1755 l'Église, et par le fait même les gens pourraient se stationner dans une aire de stationnement précise.

 J'ai un petit peu aussi... côté sécurité, j'ai un petit peu de misère à voir, là, parce que
1760 premièrement on ne respectera pas le 60 km/h, ça c'est certain, en premier lieu, et d'avoir des voitures adjacentes au boulevard, stationnées, d'après moi peut être un danger, là, éminent pour les gens qui veulent venir à ce site-là.

 Alors je vous remercie.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc vous avez deux questions : vitesse et stationnement en parallèle sur le boulevard?

M. RICHARD GAGNON :

1770 Oui. Et camionnage aussi.

LE PRÉSIDENT :

1775 Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

 Je demanderais... j'ai noté quand même une question, la question du bruit du trafic.

1780 Alors pour la question de la vitesse et de la sécurité, j'aimerais faire intervenir monsieur Jacques Desjardins. Ensuite, pour la question du stationnement le long du boulevard, c'est monsieur Lestage qui va répondre. Et si on peut se permettre aussi de parler du bruit, du bruit du trafic, de l'impact sonore, ce serait monsieur Michel Caron qui répondrait.

1785

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je pense que l'implication était que la vitesse... qu'une augmentation de la vitesse de 50 à 60 emporterait avec elle une augmentation du...

1790

Mme DIANE SIMARD :

Du bruit.

1795

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Merci.

M. JACQUES DESJARDINS :

1800

Monsieur le Président, Jacques Desjardins.

Donc en ce qui concerne la vitesse de 60 km/h, nous avons eu des discussions suite aux présentations qu'on vous avait faites avec les gens du ministère des Transports et avec les gens responsables aussi de la Ville de Québec.

1805

Je dois avouer que nous aussi on aurait aimé que la vitesse soit de 50 km/h. Toutefois la vitesse affichée doit être évaluée en considérant la géométrie routière proposée ainsi que le plan d'aménagement proposé.

1810

De plus, il est important que la vitesse affichée tende vers la vitesse qui sera réellement pratiquée sur le boulevard. C'est dans cet esprit-là que finalement on est arrêtés avec un concept d'une vitesse affichée à 60 km/h.

1815

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le ministère des Transports aimerait ajouter quelque chose à cette explication?

1820

M. CLAUDE STEVENS :

Claude Stevens du ministère des Transports.

Effectivement, on a eu des discussions avec la Commission de la capitale nationale concernant la vitesse sur le boulevard, l'objectif étant de s'assurer que la vitesse affichée soit la plus réaliste possible parce que, avec l'expérience qu'on a vécue sur l'ensemble de notre réseau, on constate que les gens adaptent leur vitesse en fonction de l'environnement.

1825

1830 À titre d'exemple, lorsque vous circulez et qu'il y a beaucoup de bâtis, donc beaucoup de
maisons, des entrées qui arrivent sur la route sur laquelle vous circulez, les gens instinctivement
s'attendent à avoir des surprises, soit des enfants qui peuvent sortir des entrées, des voitures qui
peuvent sortir des entrées, ce qui fait en sorte que naturellement les gens réduisent leur vitesse à
50 km/h, alors que, lorsque les gens circulent dans un autre environnement, que ce soit en milieu
boisé à l'extérieur des villes où il n'y a pas d'entrées, naturellement les gens vont circuler à une
1835 vitesse plus proche du 80-90 km/h.

Alors quand on regarde l'aménagement maintenant, si on se ramène à la Promenade
Samuel-De Champlain, avec les courbes qui sont ajoutées au projet, la présence d'un îlot
ralentisseur à l'extrémité ouest, des aménagements que le Ministère, pour compléter les travaux
1840 que la Commission de la capitale nationale va réaliser entre le quai Irving et la côte de l'Église, le
Ministère envisage également faire d'autres travaux, de part et d'autre, pour essayer de réduire la
vitesse qui actuellement, effectivement, force est de constater que cette vitesse-là est supérieure
à la vitesse affichée de 70 km/h.

1845 Donc de faire différentes interventions pour essayer de la réduire, mais malgré toute la
volonté, toute l'énergie qu'on pourrait y mettre, comme je vous disais tantôt, avec les expériences
qu'on a vécues ailleurs, on croit que de viser 60 est plus réaliste que de viser 50, tout
simplement. Alors c'est dans cet esprit-là.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Stevens, on va passer tout à l'heure aux questions du stationnement. Il y a du
stationnement en parallèle, les gens doivent ralentir évidemment pour rentrer dans un
stationnement en parallèle.

1855

M. CLAUDE STEVENS :

Effectivement.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Si j'ai bien compris, le côté de la rue où on peut stationner va être surélevé de
4 centimètres, je crois?

1865 **M. CLAUDE STEVENS :**

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1870

Oui.

M. CLAUDE STEVENS :

1875 Une petite hauteur, là, je ne me rappelle pas quelle hauteur.

LE PRÉSIDENT :

1880 Ce que je pense que de toute façon peut les amener même à ralentir encore plus. Est-ce que ça, ça pourrait avoir une influence sur la vitesse moyenne des gens dans le boulevard?

M. CLAUDE STEVENS :

1885 Vous voulez dire le fait que l'accotement soit surélevé...

LE PRÉSIDENT :

Le fait que les gens doivent... vont ralentir pour stationner et pour sortir du stationnement.

1890 **M. CLAUDE STEVENS :**

1895 Lors des manoeuvres de stationnement, vous avez raison, sauf que dans la pratique, il ne faut pas oublier que cette route-là sert de route de transit matin et soir pour les gens qui se dirigent vers le Vieux-Québec, donc ce n'est pas eux autres qui vont être les usagers du stationnement.

1900 Et les problématiques que monsieur souligne, ce n'est pas en fonction des gens qui vont s'arrêter, c'est beaucoup plus en fonction des gens qui circulent matin et soir, qui apprécient même actuellement le panorama qui se présente à eux, mais qui circulent à haute vitesse parce qu'ils le voient régulièrement et leur objectif, le seul but qu'ils ont, c'est de se rendre le plus rapidement possible au travail ou, le soir, l'inverse, de se rendre à la maison. Alors c'est...

LE PRÉSIDENT :

1905 Donc c'est une hypothèse qu'il n'y aura pas beaucoup de stationnement à ces heures-là?

M. CLAUDE STEVENS :

1910 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

C'est une hypothèse qu'il n'y aura pas beaucoup de stationnement à ces heures-là?

1915 **M. CLAUDE STEVENS :**

Non, ce que j'ai dit, c'est tout simplement c'est que le fait d'avoir du stationnement, oui, quand quelqu'un va vouloir se stationner, mais je vous ferai remarquer qu'il y a quand même un

1920 dégageant entre le bord de la chaussée et la zone de stationnement. Il y a une largeur de 5 mètres.

1925 Normalement, les stationnements sur rue, dans une zone de 50 km/h, vous n'avez pas ce dégageant additionnel, vous avez peut-être une *surlargeur* de 2,5 mètres qui est strictement pour la voiture, 2,5 mètres, 3 mètres, pour permettre à une voiture de se stationner, alors qu'ici, on a prévu un dégageant additionnel pour fin de sécurité.

1930 Dans les discussions qu'on a eues avec la Commission de la capitale nationale, l'objectif était que les gens qui vont se stationner là et qui vont débarquer leur bicyclette ou d'autres équipements, qu'ils puissent avoir un espace suffisant pour être capables d'être protégés, de ne pas se faire frapper, là, par un véhicule qui circule sur le boulevard.

LE PRÉSIDENT :

1935 Merci. John?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui, peut-être une petite dernière.

1940 Vous nous avez annoncé des éléments qui ont fait que vous avez choisi 60 km/h pour coller le plus possible à la vitesse réelle, mais le ministère des Transports a quand même comme objectif de préserver la fonctionnalité du boulevard.

1945 Est-ce que 50 km/h aurait été trop bas ou aurait pu porter atteinte à la fonctionnalité, à ce que vous appelez la fonctionnalité du boulevard Champlain?

M. CLAUDE STEVENS :

1950 Bien, la fonctionnalité, remarquez, même à 50, la fonctionnalité aurait pu quand même être assurée, sauf que, comme je vous disais tantôt, c'est une question strictement de sécurité.

1955 C'est parce qu'il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que la vitesse à laquelle on établit un projet et qu'on réalise tous les aménagements, c'est que... exemple les dégagements latéraux, et cetera, c'est fait en fonction de la vitesse.

Si on pense que la vitesse va être de 50 et qu'on réalise tous les projets en fonction que c'est une vitesse de 50, si la vitesse est de 50, c'est parfait. Sauf que si la vitesse réelle est supérieure à ça, c'est qu'on met en danger les usagers de la route.

1960 Si jamais il arrive un accident, le principe qu'on a, c'est d'avoir une route qui pardonne. Donc quelqu'un qui, pour quelque raison que ce soit, perd le contrôle de son véhicule à cause de l'hiver, la présence de glace ou quoi que ce soit, on s'assure qu'en fonction de la vitesse qu'on s'attend que la personne puisse circuler, que les équipements soient faits en conséquence.

1965 Alors si on pense que c'est 50 km/h, ça ne sera pas les mêmes équipements ou ils ne seront pas disposés de la même façon que si ça fonctionne à... les gens circulent à 60 km/h.

1970 Alors c'est pour ça qu'on considère que l'aménagement qu'on a là, on s'attend naturellement que les gens vont circuler plus proche de 60, donc on est mieux de s'organiser en fonction que ce soit 60, comme je disais tantôt, dans l'optique de protéger les usagers de la route.

LE PRÉSIDENT :

1975 Merci, monsieur Stevens. On peut continuer avec les questions sur le stationnement

M. RÉAL LESTAGE :

1980 Réal Lestage, excusez-moi.

1985 En ce qui concerne le stationnement, peut-être un premier principe de base qui avait été établi au niveau du projet, c'est qu'avec tous les efforts qu'on met pour récupérer des mètres carrés en espaces verts, il n'était pas question d'aménager de vastes surfaces de stationnement comme on en retrouve, à titre d'exemple, dans les centres commerciaux. Donc on veut que chaque mètre carré qui est récupéré en espace vert soit utilisé le plus possible comme espace vert.

1990 Alors l'innovation, puis je pense que c'est une des innovations importantes à l'intérieur du projet, c'est ce stationnement en parallèle qui annonce d'abord la présence de l'être humain dans l'ensemble de ce corridor-là. On a vu ça souvent au niveau des *parkways* sur la côte Est américaine, tous les littoraux aménagés, souvent, ont ces stationnements en parallèle qui annoncent le niveau d'animation.

1995 Je prends quelques secondes pour vous expliquer un peu le principe en termes de sécurité. Alors les pochettes de stationnement qu'on a vues, latérales, le long du boulevard, sont aménagées sur une distance de 5 mètres, ce qui fait en sorte qu'une place de stationnement prend 2,5 mètres, c'est donc une voie de service en quelque sorte qui donne accès à ces pochettes de stationnement qui ne seront jamais plus longues, en fait, que dix voitures alignées et qui vont être séparées par des îlots de plantation.

2000 Donc ça va être des éléments assez discrets au niveau du paysage et qui font en sorte que quand on est stationnés, il y aura un trottoir pour les gens qui débarquent côté passager, et il y a l'aire de débarquement, en fait, si on veut, qui est réservée pour les stationnements et qui est en parallèle par rapport aux autos qui sont stationnées.

2005 C'est un principe qui a été discuté avec les gens du Ministère longuement pour arriver à ce niveau sécuritaire de stationnement, tout en permettant l'animation que favorise effectivement la présence de stationnements.

2010 Alors on comprend qu'il y a des gens qui circulent, en fait, dans cet aménagement-là, on appelle ça une mesure auto-exécutoire qui peut aider éventuellement à ralentir la vitesse dont monsieur Stevens parlait tantôt.

LE PRÉSIDENT :

2015 D'accord. Puis il reste la question du lien entre vitesse et bruit?

M. MICHEL CARON :

2020 Alors oui. Bon, je vais commencer simplement par vous mentionner les endroits en bordure du boulevard qui sont les plus sensibles au bruit.

2025 À l'heure actuelle, ce sont des endroits... c'est ici, dans le secteur du chemin du Foulon, là, près du boulevard, à l'ouest de la côte Ross, et ici immédiatement à l'intersection de la côte du Verger. Donc ce sont les endroits où actuellement le niveau de gêne sonore est le plus élevé dans l'ensemble de notre zone de projet.

2030 Alors ici, première chose qui a été faite, c'est que le déplacement du boulevard était prévu dans le secteur de la côte Ross, donc un rapprochement éventuel vers les résidences. Il y avait dans le secteur ici, entre la côte du Verger et la côte Gignac, qui avait aussi un déplacement qui était proposé au départ et un déplacement qui était proposé entre la côte de l'Église et la côte à Gignac.

2035 L'endroit qui était le plus critique au niveau de l'impact sonore était celui ici, justement pour la raison que je vous ai mentionnée tantôt, ici c'est la zone la plus sensible actuellement, le niveau de gêne est le plus détérioré, le plus difficile je dirais pour les résidents, donc dans ce secteur-ci, la Commission de la capitale nationale a décidé de maintenir le boulevard dans son axe actuel.

2040 Donc les déplacements du boulevard sont dans le secteur de la côte Ross et dans le secteur de la côte de l'Église.

2045 Alors si on regarde un peu plus en détail dans le secteur de la côte Ross, les informations que je vous présente là sont des informations qui sont aussi dans l'étude d'impact, alors j'ai simplement extrait certains éléments.

2050 Alors ici vous avez la résidence la plus rapprochée dans le secteur de la côte Ross, vous avez la distance ici par rapport à la chaussée nord, c'est-à-dire la chaussée la plus rapprochée. La distance est actuellement de 100 mètres et, avec le déplacement du boulevard, cette distance-là va être de l'ordre de 60 mètres.

Les zone en rouge et en bleu, ce sont les zones où est-ce que l'impact sonore sera le plus significatif. Alors ce que vous voyez dans ces zones-là, c'est qu'on n'a pas de résidence.

2055 Alors les résidences commencent dans la zone qu'on pourrait dire de faible impact ou d'impact nul, ou voire d'impact positif.

2060 Et voici, c'est le cas du secteur de la côte Ross, la particularité dans ce secteur-là, ce sont les maisons qui sont en haut de la falaise et qui sont un peu, là, exposées aux ondes sonores. Quand on va plus loin dans le quartier ici, là, ces résidences-là, c'est sûr que l'impact va être plutôt positif avec le projet, compte tenu de la réduction de la vitesse.

2065 L'autre chose que je dois mentionner aussi, les modélisations qui ont été faites en 2003 dans le contexte de l'étude d'impact ont été faites à une vitesse de déplacement de 70 km/h. Alors si on avait fait les mêmes modélisations avec une vitesse de 60 km/h, les zones que vous voyez en rouge et en bleu se seraient un peu rabattues plus près du boulevard, donc on s'attend en général ici à des impacts relativement faibles, probablement pas audibles, là, au niveau de l'oreille humaine, là, comme changement.

2070 Alors si je regarde maintenant le secteur de la côte de l'Église, la même chose, vous avez la même représentation. Alors les résidences ou les condos les plus rapprochés ici par rapport à la chaussée sont actuellement de 120 mètres, la distance est de 120 mètres; la distance sera de 90 mètres dans le futur, donc pour un rapprochement de l'ordre de 30 mètres.

2075 Et puis vous voyez encore les zones ici en rouge ou en bleu, ce sont les zones où on s'attend à avoir une détérioration la plus importante, la plus significative, mais c'est aussi les zones où est-ce qu'il n'y a pas de construction de résidences. Alors dans les secteurs ici, il y aura des impacts qu'on pourrait considérer de faibles en général ou même nuls parfois.

2080 Ici c'est la même chose, les trames de couleur vous représentent une situation à 70 km/h. À 60 km/h on peut s'attendre à avoir une situation un peu meilleure.

2085 Ensuite, dernier élément qui est quand même important à mentionner, c'est que les projections sonores incluent aussi une augmentation du débit de circulation de 1% par année à partir de 2003 jusqu'à 2018. Alors il y a une contribution qui est associée à l'augmentation de la circulation dans les modélisations que vous avez ici, de sorte que même s'il n'y avait pas de projet, il y aurait quand même une certaine détérioration associée à l'augmentation de la circulation qui est projetée à l'intérieur des modèles.

2090 Alors comment on tente de réduire la vitesse? Bien, je pense que tantôt on a parlé d'îlots atténuateurs, on parle de carrefours giratoires, il y a réduction de la largeur de la chaussée qui a été présentée tantôt, et puis aménagement paysager aussi qui sont, je dirais, des stratégies pour justement en arriver à réduire la vitesse sur le boulevard.

LE PRÉSIDENT :

2095

Ça, si on regarde la partie qui... D'abord, vous pouvez refaire les calculs avec les modèles, je suppose, à 50 km/h pour nous indiquer le résultat?

M. MICHEL CARON :

2100

C'est quelque chose qui est possible, évidemment ce sont des modèles qui prennent plusieurs jours à faire des calculs.

2105

Étant donné que le changement de vitesse, là, a été quelque chose de connu récemment, on n'a pas refait les modélisations sonores. C'est quelque chose qui pourrait être réalisé, mais je ne pourrais pas vous fournir ça dans 24 heures ou 48 heures, là, ça prend quelques semaines à réaliser, ce genre de modélisation sonore.

LE PRÉSIDENT :

2110

Bon, si on peut l'avoir aussitôt que possible, s'il vous plaît?

M. MICHEL CARON :

2115

Oui? O.K. Je prends note de ça.

LE PRÉSIDENT :

2120

Deuxième question. Il y a une partie quand même qui était colorée rouge et je sais qu'il n'y a pas de résidence, mais c'est les terrains qui sont prévus pour l'amusement des gens. Est-ce qu'il n'y a pas une nuisance à l'utilisation de ces terrains? Quel est l'impact, qu'est-ce que ça veut dire quand c'est coloré rouge? Quel serait l'impact sur quelqu'un qui veut s'en servir?

M. MICHEL CARON :

2125

En fait, pourquoi c'est coloré rouge, c'est si on regarde la position actuelle du boulevard et puis qu'on déplace notre boulevard de quelques dizaines de mètres, c'est certain que l'endroit qui est coloré en rouge actuellement est beaucoup moins touché par le bruit, compte tenu de la distance entre le boulevard actuel et cette zone qui est en rouge.

2130

Évidemment, en bordure de la future route, vous avez des zones qui sont en rouge, ça représente en fait la différence entre la situation actuelle et la situation future. Mais ce sont des zones dont le niveau... – Oui?

2135

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Pouvez-vous nous remettre la dernière image?

M. MICHEL CARON :

2140

Oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2145 Pour la partie qui est au pied de la côte de l'Église avec les deux zones et puis peut-être nous dire à quelle valeur de son ou à quelle différence ça correspond, les zones représentées par vos deux couleurs?

M. MICHEL CARON :

2150

Les zones en décibels représentent la zone... ici, vous avez la zone de 65 à 60, qui est la zone en rouge, et la zone de 60 à 55 qui est la zone qui est en bleu.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2155

D'accord. Est-ce qu'on sait actuellement, dans cette partie-là, quelle est la vitesse réelle du trafic en ce moment, là, avant qu'on réalise le projet?

M. MICHEL CARON :

2160

Je pense que Michel Robitaille pourrait répondre à cette question-là, je sais à peu près l'ordre de grandeur mais il pourrait le confirmer.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2165

Bien, pour l'instant ça pourrait suffire, l'ordre de grandeur, on y reviendra plus tard.

M. MICHEL ROBITAILLE :

2170

70-75.

M. MICHEL CARON :

2175

Moi, je vous dirais à peu près 80 km/h.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

80. Merci. J'ai fini.

2180

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour l'intervention.

M. RICHARD GAGNON :

2185

La question du camionnage?

LE PRÉSIDENT :

2190 Vous pouvez retourner au registre, s'il vous plaît, oui.

Monsieur André Bécot, s'il vous plaît. Monsieur Bécot, c'est inscrit à côté de votre nom : «RAAV». Qu'est-ce que c'est, le «RAAV»?

2195 **M. ANDRÉ BÉCOT :**

Alors bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, les collaborateurs, collaboratrices.

2200 Dans un premier temps, je veux vous dire que votre projet... très impressionnant m'impressionne beaucoup.

2205 Maintenant, pour répondre à votre question, le RAAV se trouve à être le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec. Alors moi, je suis ici pour les représenter parce que je fais partie du c.a. de ce regroupement-là. C'est au niveau vraiment provincial, on a 1800 membres.

2210 Et aussi, je porte un autre chapeau ce soir, je représente un regroupement d'artistes ici à Québec qui s'appelle Sculpture urbaine Québec 2008. J'ai mon vice-président ici, Dan Darby, qui est un sculpteur ici, connu à Québec, et ma secrétaire-trésorière, Jocelyne Morneau.

Alors ceci étant dit, c'est très court ce que j'ai à vous dire. Comme artiste en arts visuels, j'ai vu vos simulations tantôt, excellent, j'aimerais ça que vous puissiez les replacer à l'écran, si ce n'est pas trop difficile, en passant par votre PowerPoint.

2215 Et moi ce que je voudrais poser comme question, j'aimerais vous offrir notre collaboration, les artistes en arts visuels, pour vous aider à peaufiner votre projet, parce que je crois que, ayant été un peu partout aux États-Unis et en Europe, un projet comme ça à Chicago ça existe, plus proche de nous à Montréal, si vous prenez la piste cyclable qui nous emmène à Lachine, il y a un très beau parc de sculptures Ville de Lachine, alors moi je trouve ça
2220 extraordinaire, ici à Québec, qu'on puisse avoir une possibilité de vous offrir notre collaboration à cent pour cent.

2225 Alors si vous pouviez juste remonter les simulations, je trouvais ça très intéressant, et à ce moment-là ça donne à votre projet... vous savez qu'il y a du tourisme culturel en ce moment un peu partout sur la planète, il y a des gens qui vont se déplacer pour venir faire un tour de vélo et pour visiter le parc de sculptures que vous voulez développer à cet endroit-là, et c'est un plus pour la Ville de Québec qui veut se positionner au niveau international, je crois que... Moi, je vous offre mon entière collaboration.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

La question, c'est quoi?

M. ANDRÉ BÉCOT :

2235

Ah, la question? La question est très très simple, attendez un petit peu... O.K. : avez-vous pensé à intégrer les artistes comme collaborateurs dans votre projet?

2240

Et si oui, faites-nous signe, vous allez avoir des gens généreux de leur temps et des gens qui vont avoir, je pense, comme objectif, là, de bonifier tout ça pour que ça soit extraordinaire. Alors je vous remercie. C'était ma seule question.

LE PRÉSIDENT :

2245

Madame Simard, s'il vous plaît?

Mme DIANE SIMARD :

2250

Monsieur le Président, j'aimerais que monsieur Lestage réponde à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lestage?

2255

M. RÉAL LESTAGE :

2260

Alors, bien, merci pour ces bons commentaires. C'est une partie du projet qui nous rend particulièrement fiers parce que c'est le volet plus culturel, si on veut, de l'ensemble de l'intervention.

2265

Ce qui vous est présenté ce soir, c'est ce qu'on appelle un préliminaire. En fait, c'est un projet où on a dressé les premières lignes, peut-être rapidement pour vous mettre en appétit, ce qu'on discutait par rapport au secteur des jardins, c'est qu'on veut travailler l'arrimage entre le paysage et l'œuvre d'art éventuellement, donc ce qu'on a démontré éventuellement, c'est le travail qui reste à faire, finalement.

2270

Donc j'ai eu l'occasion moi-même de collaborer souvent avec des artistes dans le développement de différents projets d'espaces publics et ce sera bienvenu, effectivement, si on peut s'asseoir et échanger en termes de vision, de manière générale, l'idée étant d'en faire un des jardins de sculpture contemporaine, donc c'est une antenne de modernité à Québec qu'on veut installer à l'intérieur de ce projet-là et si effectivement il y a la collaboration du milieu, à ce moment-là ça devient intéressant.

2275

Alors vous avez ici les images, vous parlez de Lachine, alors c'est une intervention qui a été faite à Lachine, c'est une ville de 50 000 habitants, il y a plus de 40 œuvres d'art publiques dans des jardins comme ceux-là, alors on vise autant sinon mieux.

2280

Un mot sur le paysage d'hiver. Effectivement, on connaît déjà le caractère, je dirais, plus particulier des sculptures qui sont associées au Carnaval, et cetera. Il pourrait y avoir le pendant de façon plus contemporaine, toujours dans cet esprit d'antenne.

2285

Il y a eu des discussions déjà avec les gens des Jardins de Métis qui ont une structure à l'international en termes de diffusion, alors c'est un travail qui reste à faire mais on arrive juste au bon moment pour éventuellement intégrer l'ensemble des commentaires.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lestage. Vous avez une autre question?

2290

M. ANDRÉ BÉCOT :

2295

Pour finir, c'est juste pour vous dire que... vous savez que Christo cet hiver, à New York, c'est extraordinaire ce qu'il a présenté dans le parc. Ça a pris 25 ans avant d'avoir le O.K. du maire de la Ville de New York qui est un de ses amis, mais passons là-dessus, ça a emmené à New York, là, pour le mois de février, beaucoup de monde et même les restaurateurs, tout le monde s'habillait en jaune orange et ça a été un franc succès.

2300

Alors il faut savoir aller chercher ça aussi au niveau de l'art contemporain. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bécot. Monsieur Jacques Lamonde.

2305

M. JACQUES LAMONDE :

2310

Alors, Monsieur le Président, moi, je suis un résident du Foulon et peut-être pour me situer où je reste, il y a eu un merveilleux plan tout à l'heure, il y a quelque... l'intervenant avant moi où on a vu pour les panoramas un magnifique poteau électrique, le plus beau du Foulon!

2315

Alors, c'est là que je demeure et ça, c'est appuyé sur le cap, le boisé Irving, et le déplacement du boulevard Champlain pour créer le marais va faire en sorte que où on voit comme un 6 rouge, là, c'est ça, que le chemin du Foulon, si j'ai bien compris, va devenir un cul-de-sac avec un endroit pour tourner. Alors, j'habite là et puis j'ai constaté dans le panorama, en passant, que les arbres étaient dénués de feuilles, ce n'est pas tout à fait la même chose quand ils sont pleins de feuilles. Et je rappelle... bien, c'est ça on vient... on retourne en arrière, juste la précédente, alors regardez ce merveilleux poteau de je ne sais plus quoi, il y a tellement de choses après puis ils en ont rajouté depuis ce temps-là parce que je remarque que depuis quelque temps, ils ont rajouté d'autres choses.

2320

Alors, c'est là que j'habite. J'ai deux questions. Étant donné qu'on va faire un cul-de-sac avec le Foulon, je veux savoir si entre ce lieu de cul-de-sac et l'aménagement du marais, il va y avoir un

2325 lieu pour circuler ou non pour les piétons, parce que je comprends que s'il y a un cul-de-sac, les autos ne passeront pas. Alors, ma première question, c'est : est-ce qu'il y a un lieu de circulation là et, si oui, quelle est la conséquence pour le stationnement sur le Foulon?

2330 La deuxième question, ça concerne le boisé Irving. C'est un endroit merveilleux, je n'ose pas trop le vanter parce que c'est mieux pour nous qu'il n'y ait pas trop de monde dans le boisé. Vous allez faire des beaux sentiers, vous allez attirer plein de monde, ce que je veux savoir c'est comment vous allez protéger notre intimité à nous qui habitons là depuis un certain temps, pour empêcher que les gens viennent pas juste voir le fleuve, mais voir ce qu'on fait dans notre cour? Le boisé n'est pas exploité présentement, ce qui est malheureux, là, en passant, et il y a déjà des gens qui s'amuse à le faire ou ont du plaisir à venir voir ce qu'on fait dans nos arrière-cours.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Lamonde. Madame Simard, deux questions.

2340 **Mme DIANE SIMARD :**

Je vais demander à Réal Lestage de répondre à cette question.

M. RÉAL LESTAGE :

2345 Alors, première réponse, par rapport aux sentiers ou au cheminement piétonnier éventuellement qu'il pourrait y avoir entre le cul-de-sac et l'ensemble du projet, ce qui est prévu actuellement, c'est un trottoir entre la côte Gignac et la côte du Verger. On n'a pas statué encore de manière définitive s'il était pertinent d'avoir une circulation piétonne de ce côté-là. Pour l'instant, en tout cas, ça n'apparaît pas sur les plans préliminaires.

2350 En ce qui concerne le boisé Irving, évidemment la mise en valeur des sentiers et le dégagement, je dirais, de la végétation, c'est-à-dire qu'il va y avoir un curetage qui va être fait, il y a un soin particulier qui va être pris pour que les sentiers évidemment soient aménagés d'une manière telle à ce qu'on garde une zone tampon, un *buffer zone* finalement entre les sentiers et les résidences environnantes. Je vous rappelle que le point d'accueil éventuellement du boisé Irving va être aménagé dans cette partie-là, il y aura un escalier éventuellement au coin et un petit pavillon de service dans la partie supérieure ici en haut, là...

2360 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Monsieur Lestage, c'est encore moi, excusez. Quand on va lire les transcriptions, «ici, là», on va avoir de la misère.

2365 **M. RÉAL LESTAGE :**

D'accord.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2370 Pouvez-vous préciser, dire que c'est du côté de la côte Ross, s'il vous plaît?

M. RÉAL LESTAGE :

2375 Donc, en fait...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

 Merci.

2380 **M. RÉAL LESTAGE :**

 ... du côté, je ne suis pas très bon avec mes points cardinaux, alors on pourrait dire du côté nord-est du boisé Irving sera localisé effectivement...

2385 **M. JACQUES LAMONDE :**

 Nord-ouest.

M. RÉAL LESTAGE :

2390 ... nord-ouest – vous voyez, j'ai dit que je n'étais très bon! – nord-ouest, donc sera localisé le pavillon d'accueil, donc assez loin des résidences en périphérie.

M. JACQUES LAMONDE :

2395 Monsieur le Président, peut-être que je pourrais repréciser ma première question parce qu'elle ne portait pas sur la circulation disons piétonnière le long du boulevard Champlain, mais l'accès entre le chemin du Foulon actuel, où on retrouverait le fameux 6, là, où la boucle pour tourner et l'aménagement qui est à l'ouest de... qui serait l'aménagement humide, là, le marais.

2400 Est-ce que là, c'est possible de circuler ou bien si... à pied évidemment , ou bien si non?

2405 Parce que – pourquoi je pose cette question-là? – parce qu'il m'apparaît évident que si les gens peuvent circuler à pied entre les deux, une des façons de se rendre à l'aménagement qui sera fait là, ce sera de stationner sur le Foulon.

M. RÉAL LESTAGE :

2410 La réponse est claire, non, il n'y a pas de lien piétonnier de prévu et ce n'est pas une circulation qu'on veut favoriser non plus.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2415 Pour aider monsieur Lamonde, pourriez-vous revenir avec votre illustration des différents espaces de stationnement situés le long du projet, s'il vous plaît?

M. JACQUES LAMONDE :

2420 Si vous me permettez, les stationnements le long du projet qui sont les stationnements sur le boulevard Champlain ou parallèles au boulevard Champlain, moi, ce n'est pas ceux-là qui m'inquiètent. Ceux qui m'inquiètent, c'est ceux qui vont être directement sur le chemin du Foulon et dans la boucle.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2425 C'est ceux-là que je demande à voir aussi, là.

M. JACQUES LAMONDE :

2430 O.K.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2435 Il y a ceux en bleu puis il y a ceux qui sont illustrés en rouge, là.

M. RÉAL LESTAGE :

2440 En fait, il n'y a pas de stationnements de prévus directement le long du chemin du Foulon, il y a le petit stationnement éventuellement sur les terrains, là, de... jadis les terrains d'Irving, en relation avec les terrains de soccer qui vont être aménagés.

2445 L'idée même c'est qu'avec le cul-de-sac qui va être aménagé, c'est une voie de transit. En fait, on se trouve à minimiser le caractère de voie de transit du chemin du Foulon. Donc, on pense qu'on va même minimiser la fréquentation.

Alors, le stationnement, voyez-vous, est vraiment le long du boulevard Champlain avec deux stationnements incitatifs dans la partie du quai Irving.

M. JACQUES LAMONDE :

2450 Est-ce que je peux faire...

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2455 Attendez un petit peu...

M. JACQUES LAMONDE :

Bien, c'est parce que c'est une prise... – oh, excusez-moi.

2460

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Attendez un petit peu, je vais en poser une puis après ça, on verra s'il y a lieu de repreciser. À cet endroit-là, la traverse du boulevard qui permet d'accéder à ce que vous avez appelé la zone écologique au sud, elle va être située où?

2465

M. RÉAL LESTAGE :

Alors, la traverse du boulevard est environ au niveau de la côte Ross, donc va se faire à peu près en plein centre du secteur du marais, dans l'axe nord-sud au niveau de la côte Ross.

2470

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

D'accord.

2475

M. RÉAL LESTAGE :

Sinon, il y a à du Verger, évidemment il y a une traverse qui est prévue et à l'intersection au niveau du quai Irving également.

2480

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est des stationnements, juste à l'ouest de la... c'est ça?

2485

M. RÉAL LESTAGE :

Ça ici?

LE PRÉSIDENT :

2490

Oui.

M. RÉAL LESTAGE :

Oui, en fait ce sont deux pochettes de stationnement qu'on vient aménager avec une zone végétale importante au pourtour. On parle d'environ une quarantaine de places, une cinquantaine de places de stationnement aménagées en relation avec les activités éventuelles au niveau du quai Irving. On a parlé d'un pavillon d'accueil tantôt et d'une aire de débarquement pour kayaks notamment.

2500

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2505 **M. JACQUES LAMONDE :**

Monsieur Lestage a parlé de zone tampon au boisé Irving, mais il n'a pas précisé, dans son esprit, qu'est-ce que ça voulait dire «zone tampon»; trois pieds, ça peut être une zone tampon, 50 pieds, ça peut être une zone tampon. J'aimerais ça qu'il précise qu'est-ce que ça veut dire pour lui «zone tampon»?

LE PRÉSIDENT :

2515 D'accord, c'est votre dernière précision, parce que c'est réellement une sous-question. Monsieur Lestage.

M. RÉAL LESTAGE :

2520 Oui, alors une dernière précision, quand on parle de zones tampon, on parle de zones qui vont faire environ, je dirais, une douzaine, une quinzaine de mètres, alors on parle de 40, 45 pieds entre la route et le stationnement. Donc, l'idée c'est toujours de ne pas avoir de stationnement dégagé de type centre commercial.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2525 Ce n'était pas ça la question de monsieur Lamonde, c'était en haut de la falaise, à l'est du boisé Irving pour empêcher l'accès visuel des gens qui fréquenteront le boisé aux maisons qui sont à l'est, là, autour du rond-point, à l'aval du boisé.

2530 Autrement dit, monsieur Lamonde il ne veut pas avoir là un belvédère avec les gens qui défilent puis qui regardent ce qui se passe en bas et il demande qu'est-ce que vous avez prévu pour...

LE PRÉSIDENT :

2535 Si vous regardez l'autre, c'est la bordure est des bois.

M. JACQUES LAMONDE :

2540 En haut, pas en bas.

M. RÉAL LESTAGE :

2545 Excusez-moi, j'avais mal compris votre question. Effectivement, on est dans la partie supérieure. Alors, évidemment la partie plus de belvédère, on veut profiter de la vue sur le fleuve et non pas de la vue sur les voisins immédiats. Donc, le travail va être plutôt fait à ce niveau-là et

comme je le disais tantôt, autrement vous voyez que le sentier passe avec une distance qui est appréciable, on parle d'environ 30 à 40 mètres par rapport à la falaise.

2550 **M. JACQUES LAMONDE :**

C'est bien.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Lestage.

M. RÉAL LESTAGE :

2560 Excusez-moi pour l'ambiguïté.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur René Guay.

2565

M. J. RENÉ GUAY :

2570 Bonjour. Il n'y a pas beaucoup de gens qui ont parlé de questions de... l'aspect argent, hein, dans tout ça. Vous devez certainement avoir des pronostics sur comment ça va coûter, ça, ce projet-là. Quand on parle de l'aspect économique, là, c'est ça que je veux dire, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est la question...

2575

M. J. RENÉ GUAY :

2580 Bien oui, mais regardez, là, c'est que présentement on parle de transporter les terrains qui sont existants entre la côte de l'Église, là, puis la côte Gignac. Il y a des terrains qui sont là, des terrains de soccer, il y a deux terrains de soccer. On nous dit qu'on les enlève les terrains pour en faire d'autres chez Irving. Mais qu'est-ce que c'est cette histoire-là? Vous avez donc bien de l'argent à jeter dans le chemin. Ils sont existants les terrains présentement, je me demande pourquoi qu'on ne les conserve pas puis qu'on fasse d'autre chose avec les terrains d'Irving.

2585

LE PRÉSIDENT :

D'accord, alors les deux questions, les coûts du projet et le déplacement des terrains de soccer.

2590

M. J. RENÉ GUAY :

2595 Je voudrais, là, monsieur, vous dire une chose, là, c'est qu'on ne voudrait pas, à un bon moment donné, que dans tout ce projet-là qu'on se réveille, un bon moment donné, puis qu'on a prévu un tel montant puis qu'on se réveille avec des choses comme il est arrivé à Gaspésia ou ville... le métro de Laval à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2600 D'accord.

M. J. RENÉ GUAY :

2605 Je voudrais que ce qui est existant, qu'on le conserve, puis qu'on fasse d'autre chose avec les terrains d'Irving.

LE PRÉSIDENT :

2610 Vous voyez le déplacement des terrains de soccer...

M. J. RENÉ GUAY :

Bien oui.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

... comme une dépense peut-être inutile. Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

2620 Je vais commencer une réponse et peut-être monsieur Lestage pourra continuer. Alors, les terrains effectivement sont remplacés un peu plus à l'ouest. Ces terrains-là, semble-t-il, nécessitaient aussi, on doit le dire, des investissements de façon à les remettre en état.

2625 **M. J. RENÉ GUAY :**

Ils sont en état présentement, madame.

Mme DIANE SIMARD :

2630 Bon, c'est l'information qu'on m'a donnée, bien sûr. Et je vous dirais que tout est lié aussi au concept. Il ne faut pas oublier qu'à la base, ce projet-là est un projet où on veut redonner le fleuve aux Québécois.

2635 Donc, si on revient à mon exposé du début, la seule façon de le faire, c'était donc de déplacer, à certains endroits, le boulevard vers le nord, de façon à dégager les espaces sur le bord du fleuve et un des seuls endroits où on pouvait le faire, c'était à cet endroit-là.

 Alors, je vais passer la suite à monsieur Lestage.

2640

M. RÉAL LESTAGE :

 Alors, peut-être pour préciser visuellement, on voit que par rapport au tracé actuel du boulevard Champlain, il y a deux grandes possibilités de récupérer des superficies, soit dans ce secteur ici, le secteur du jardin et dans la partie du secteur du marais. Alors, c'est pour cette raison que la valeur relative de ces terrains de soccer là qui sont relocalisés dans cette zone-là, via les bénéfices éventuellement de l'ensemble du projet, ont fait en sorte qu'on a milité pour cette option-là.

2645

 Vous comprendrez que c'est 25 000 m² de surface aménagée en bordure de fleuve que permet le déplacement du boulevard à ce niveau-là, ce qui n'était pas possible nulle part ailleurs. Alors, c'est pour cette raison qu'on a opté pour la relocalisation des terrains de soccer dans cette partie-là.

2650

2655 **M. J. RENÉ GUAY :**

 Dites-moi pourquoi, dans ce cas-là, déviez-vous le boulevard à l'heure actuelle pour enlever les terrains de soccer, c'est seulement ça que vous avez à dire, là?

2655

2660 **LE PRÉSIDENT :**

 Je crois que vous avez eu une réponse et même si vous ne l'aimez pas, c'est une réponse.

2660

2665 **M. J. RENÉ GUAY :**

 Écoutez, il y a une limite, là, *câline*, qu'on arrête de dépenser de l'argent. Écoutez, je suis un payer de taxes, moi...

2665

2670 **LE PRÉSIDENT :**

 Je comprends.

2670

M. J. RENÉ GUAY :

2675

 ... puis tout le monde qui sont ici dans la salle en paient des taxes puis il commencerait à être temps qu'à un moment donné, que vous arriviez avec des projets, on n'est pas contre le projet, pas du tout, on n'est pas contre le projet, mais on est contre...

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Guay...

2685 **M. J. RENÉ GUAY :**

... des dépenses inutiles que vous êtes appelés à faire présentement.

LE PRÉSIDENT :

2690 Monsieur Guay, oui. Je comprends bien votre souci. Et pour mettre en contexte votre souci, j'aimerais demander à madame Simard, est-ce qu'elle peut nous donner un résumé des coûts du projet et peut-être mettre en contexte le coût de déplacement des terrains de soccer, parce qu'il y a évidemment un souci de la part des citoyens du coût? Merci.

2695 **Mme DIANE SIMARD :**

Monsieur le Président, actuellement je n'ai pas le détail ici du déplacement... du coût de déplacement des terrains de soccer. Alors, est-ce que vous voulez avoir un...

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez estimer, c'est quoi le coût total du projet qui est devant nous? J'ai compris 70 M \$, comment ça se décompose?

2705 **Mme DIANE SIMARD :**

2710 Alors, écoutez, je vous donne les grandes lignes. La Commission a donc obtenu du gouvernement un budget de 70 M \$ pour réaliser tout le projet. Mais il faut dire que ce 70 M \$-là inclut aussi la piste cyclable du corridor du Littoral et tous les projets connexes qu'on vous a présentés tout à l'heure. Ça inclut de surcroît les acquisitions de terrains.

2715 Donc, ce qui fait que dans les coûts estimés de réalisation des aménagements comme tels, on parle dans l'étude d'impact de 44.8 M \$. Les aménagements dans les différents secteurs, là, on parle du secteur écologique et du secteur du jardin, là, ce sont des aménagements qui vont cumuler 29 M \$ et le boulevard, lui-même, le boulevard Champlain, dans ces deux sections-là, va coûter en réaménagement 15.8 \$ à 16 M \$, environ.

Alors, ça donne un peu l'envergure des coûts estimés, ce sont des coûts directs, bien sûr.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez nous fournir, dans les prochains jours, un estimé du coût...

Mme DIANE SIMARD :

2725

Plus précisément pour les terrains.

LE PRÉSIDENT :

2730

... du déplacement des terrains de soccer, s'il vous plaît?

Mme DIANE SIMARD :

On va travailler là-dessus, oui, on peut vous le fournir.

2735

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2740

M. J. RENÉ GUAY :

Monsieur le Président, est-ce qu'il y aurait possibilité, étant donné que j'ai posé la question, que j'aie une réponse? Vous avez mon adresse, vous avez tout ce qu'il faut, est-ce que vous pourriez me faire parvenir ça?

2745

LE PRÉSIDENT :

Les informations sont publiques pour tout le monde, monsieur Guay. Donc, disponibles dans nos sites...

2750

M. J. RENÉ GUAY :

Oui, mais ce n'est pas tout le monde qui ont posé la question, c'est moi qui l'ai posée.

2755

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends.

M. J. RENÉ GUAY :

2760

Il y a une différence, là.

2765

Vous savez, les gens aujourd'hui sont rendus qu'ils ne s'intéressent pas aux questions d'argent. Mais moi, je suis un retraité, moi, puis j'ai travaillé toute ma vie puis j'ai ramassé... ce que j'ai ramassé, je tiens bien, moi, à un moment donné à ce qu'il soit utilisé à bon escient. Puis ce que je voudrais que... dans le projet, là, j'ai demandé tout à l'heure si... j'aimerais avoir la question du coût de déménagement des deux terrains de soccer à l'autre place, c'est ça que j'aimerais avoir.

2770 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Alors, le promoteur nous dit qu'il va déposer ça cette semaine.

2775 **M. J. RENÉ GUAY :**

Oui, mais est-ce que je pourrais être averti de quelque façon que ce soit? Vous avez mon numéro de téléphone, vous avez tout ce qu'il faut là. Je voudrais être mis au courant de ça.

2780 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Oui oui, on va vous dire lorsque ça va être déposé.

2785 **M. J. RENÉ GUAY :**

Très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Guay. Monsieur Louis Barrette.

2790

M. LOUIS BARRETTE :

2795 Bonjour. Je vois : «Redonner le fleuve aux Québécois». Moi, je prends le fleuve très souvent, là, je fais du canot à glace sur le long de cette côte-là trois fois par semaine. L'été, je fais du kayak et tout ce que je vois, là, c'est un affreux empierrement. Et tout le projet, avec les 70 M \$, là, je vais me promener encore à la même place et j'ai l'impression que je vais voir encore un affreux empierrement avec des petits arbres par-dessus.

2800 Moi, je pensais qu'on voulait reconstruire le désastre qui avait été provoqué par la construction du boulevard Champlain. À cet endroit-là, à marée basse, ce n'est vraiment pas creux. Moi, je proposerais et je voudrais voir si ça a été exploré, là, promenez-vous sur le fleuve puis regardez votre projet au lieu de vous promener sur le trottoir puis regarder l'eau. Vous allez voir qu'il y a une drôle de différence.

2805 Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, au lieu de dépenser, là... ça coûte une fortune pour déplacer le boulevard, de toute façon c'est un environnement artificiel, pourquoi on ne va pas empiéter sur le fleuve, créer des jetées, créer des îlots qui feraient qu'il y aurait moyen de se promener de façon très très agréable en kayak, avec des obstacles, des choses comme ça?

2810 Autrement dit, pas juste penser à ceux... on dit «redonner le fleuve aux citoyens, aux Québécois» puis quand je prends le fleuve, là, on n'améliore pas du tout avec ce projet-là la perception que je vais avoir de la côte. Et moi, je pose tout simplement la question : est-ce que vous avez exploré ça? Et je vous invite à venir faire un tour en canot avec nous autres, si vous voulez. Ça, c'est ma première question.

2815

LE PRÉSIDENT :

On peut peut-être prendre la réponse à cette question et...

2820

M. LOUIS BARRETTE :

O.K. On posera la deuxième question...

LE PRÉSIDENT :

2825

... je vous laisse poser la deuxième après. Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

2830

Alors, je vais faire un début de réponse, monsieur Barrette, je pense que vous avez tout à fait raison et c'est quelque chose effectivement qui est... qui a été une préoccupation. Toutefois, la modification de l'enrochement est un enjeu beaucoup plus complexe qu'on pourrait le croire et, à cet effet, je vais demander à Réal Lestage d'expliquer effectivement un peu les enjeux qui sont environnementaux.

2835

M. RÉAL LESTAGE :

En fait, la préoccupation que vous mentionnez, c'est une préoccupation qu'on a eue et que la Commission a eue aussi.

2840

Effectivement, il y a une sensibilité accrue par rapport à cette portion-là. Il y a eu un avant-projet d'épis d'analysé éventuellement de façon à ce qu'on puisse éventuellement recomposer une portion en berges, si on veut. Il y a un projet pilote aussi qui est toujours, je dirais, dans l'air, c'est-à-dire qu'il n'est pas exclu éventuellement qu'il y ait un projet parallèle qui puisse venir compléter éventuellement ce projet-là.

2845

Mais on a parlé tantôt d'un projet qui est réalisé et construit pour 2008. Alors, considérant le niveau de sensibilité par rapport à ce type d'éléments là, c'est un peu pour cette raison-là que l'option des épis qui a déjà été avancée a été, je dirais, écartée pour l'instant. Mais il ne sera jamais trop tard pour revenir éventuellement dans un autre contexte, possiblement pour venir compléter cette portion-là sur une partie du projet.

2850

Alors, comme madame Simard l'a dit, les impacts environnementaux, à partir du moment où on vient toucher au fleuve comme tel, vous le savez, ils sont importants et nécessitent un processus, là, beaucoup plus complexe que celui auquel on a affaire actuellement.

2855

Il y a peut-être un point par rapport à l'enrochement, bon, j'ai vu le fleuve aussi du côté fleuve, en fait j'ai vu le littoral du côté fleuve, mais une des préoccupations, vous le voyez ici sur la diapositive, c'est la végétation de l'enrochement au niveau du sommet. Donc, en autant que

2860 faire se peut, en minimisant les impacts au niveau du fleuve, il y a un travail qui va être fait pour végétaliser cet enrochement-là qui, j'en conviens, n'est pas le plus esthétique.

Donc, alors on est pris entre un espace qui est artificiel, mais qui est devenu un enjeu environnemental puisqu'il fait partie finalement de l'interface entre le fleuve et le nouveau littoral.

2865

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Monsieur Lestage, je vais... on fait des scénarios, monsieur Barrette en a fait un, je vais en faire un autre. Lui, il se demande pourquoi on déplace le boulevard. Moi, je vais vous dire, mettons qu'on déplace le boulevard, est-ce qu'on est obligés de conserver l'enrochement pour les parties où le boulevard a été déplacé?

2870

Bien, je réfère à votre document de consultation de 2000 où vous-même dites que de nos jours la stabilisation des berges peut se faire par des... en utilisant des végétaux plutôt que l'enrochement. Alors, est-ce que cette partie-là, bien vous venez nous dire que peut-être un jour, mais de façon plus précise, pourrait-on savoir si on est obligés de maintenir l'enrochement pour les parties où le boulevard a été écarté du fleuve, par exemple?

2875

Mme DIANE SIMARD :

2880

Je demanderais à monsieur Marc Bertrand de répondre à cette question.

M. MARC BERTRAND :

Oui, on a d'ailleurs déjà fait une étude à la Commission sur la végétalisation des enrochements dans ce secteur-là qui n'a jamais... on avait un projet pilote qui devait démarrer, qu'on était sur le point de démarrer et, en fin de compte, c'est sûr que les coûts du projet pilote nous ont fait retarder ces végétaux-là sur les enrochements et on compte y revenir.

2885

Il serait possible de mettre des végétaux le long des roches, mais c'est quand même... il faut s'assurer que la structure du boulevard soit maintenue et s'assurer aussi que toute la végétalisation ne soit pas prise par les glaces. La limite est très... entre le maintien d'une structure solide pour le boulevard et des végétaux qui seraient arrachés par les glaces, la marge est très mince.

2890

Donc, c'est une étude qu'on va poursuivre ce printemps, qu'on va mettre en projet pilote du côté de la jetée de Sillery et c'est complètement à l'est, là, de notre projet actuel. On va revenir avec ce projet-là.

2895

Et il faut aujourd'hui se rendre compte qu'il y a eu beaucoup d'empiètement sur le fleuve et on en est victimes aujourd'hui de ces empiètements-là parce qu'aujourd'hui, aller s'avancer, faire des interventions le long du fleuve, c'est très difficile.

2900

2905 L'habitat du poisson, je pense que tout le monde le sait, que dès qu'on intervient sur le bord du fleuve, on a des contraintes énormes. Il faut connaître exactement tout le type des végétaux, tout l'habitat faunique qui est là et chaque... la modélisation hydrodynamique doit nous faire... doit aussi nous assurer que tout ça soit maintenu si on fait des épis, si on fait des végétaux.

2910 Il faut vraiment avoir aujourd'hui, dans ce secteur-là, un projet très solide, au niveau d'habitats fauniques et aussi au niveau de... c'est un secteur où le fleuve, les courants sont très forts, les glaces sont très fortes et il faut s'assurer que tout ça soit maintenu. Avant d'intervenir dans ce secteur-là, il faut avoir quelque chose d'extrêmement solide.

2915 On va le bâtir, on a déjà avancé dans ce dossier-là et aujourd'hui, on n'était pas tout à fait prêts, en date d'aujourd'hui, à vous dire : «Oui, on met des végétaux, on met des épis, on fait une grève le long du boulevard», en étant tout à fait assurés que tout ça allait être maintenu.

2920 On va poursuivre les recherches, ça reste projet pilote normalement pour le printemps prochain et on compte, à ce moment-là, faire vraiment une avancée vers le fleuve, redonner accès direct à l'eau. Ce n'est pas quelque chose qu'on a mis complètement de côté, on l'a mis sur la glace. On va commencer des choses, mais on va le faire plus tard.

2925 Mais je vous dirais qu'aujourd'hui, avant de faire ça, avant d'avoir toutes les autorisations, il faut avoir vraiment des choses qui sont blindées, à toute épreuve.

M. LOUIS BARRETTE :

2930 Monsieur le Président, j'entends n'importe quoi parce que dans ce secteur-là, le courant est très faible, on s'en sert toujours comme contre-courant pour monter dans le fleuve et tout ce que je vois c'est qu'ici, il y a eu un empierrement et ça a créé une plage, ça a créé un habitat naturel. Alors, c'est... puis on essaie de me faire accroire qu'on met des affaires là puis que c'est impossible. Vous faites des empierrements puis les plages vont se faire toutes seules. Ça va prendre 15 ans puis ça va coûter zéro cent.

2935

Je veux dire, ce n'est pas vrai que les courants sont forts là, monsieur, il n'y en a pas.

LE PRÉSIDENT :

2940 Monsieur Barrette, je pense qu'on a eu une réponse, ils vont continuer l'étude et peut-être vous pouvez partager des idées avec le promoteur.

M. MARC BERTRAND :

2945 Est-ce que je pourrais répondre à monsieur Barrette, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2950

M. MARC BERTRAND :

En effet, sur la berge, il y a une zone très mince où les courants ne sont pas forts, mais c'est un espace où les marées, les grandes marées, les vents du printemps sont très forts dans ce secteur-là et c'est la raison pour laquelle on n'était pas prêts à le faire.

2955

Donc, au niveau des courants, dans une zone très mince, on pense en effet que c'est un espace qu'on pourrait dégager.

2960

On a, monsieur Barrette, tout ça, on avait des plans et devis. Il y a des gens que vous connaissez sûrement dans la salle avec qui j'ai travaillé et on souhaitait le faire, tout simplement il reste encore... on s'est dit, s'il y a des grosses... vous savez c'est quoi les glaces quand elles arrachent les roches dans ce secteur-là et quand les vents du printemps arrivent là? C'est dévastateur.

2965

Donc, il faut quand même avoir quelque chose de solide avant de faire des choses qui vont faire que... Il y a aussi le niveau des eaux qui est une boule de cristal pour l'instant. Est-ce que ça va monter, est-ce que ça descendre? Il faut être très prudent pour jouer dans ce secteur-là.

2970

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'aimerais que... quand vous répondez que vous me parliez, d'accord? Monsieur Barrette, vous avez dit que vous avez une deuxième question?

2975

M. LOUIS BARRETTE :

Oui, Monsieur le Président. Est-ce qu'on a exploré dans tout ce secteur-là, parce qu'il y a quand même une partie de la population qui aime le sport et il y aurait peut-être un potentiel sportif. Et là, je veux faire une distinction entre la balade et le sport.

2980

Le canot à glace, on a parlé tantôt, je représente l'Association des coureurs de canot à glace du Québec, il n'y a pas d'endroit où on va pouvoir stationner sur le bord de la route avec une remorque qui supporte un canot à glace pour pouvoir mettre le canot à glace dans l'eau. Et ça, je trouve ça déplorable parce que c'est un beau secteur et on libère la zone qui est très très occupée dans le Port de Québec.

2985

Il y a des endroits où il y a des palissades d'escalade qui sont à côté du Pont de Québec et les gens sont obligés de se stationner presque illégalement pour accéder à ce... des joyaux qui sont en plein cœur de la Ville de Québec, là, c'est assez rare et on ne fait rien pour donner des stationnements à ces personnes-là, favoriser ce sport-là.

2990

2995

Pourquoi on ne fait pas, dans ce secteur-là, une piste de vélo de montagne où on permettrait à des jeunes, dont je suis encore, de s'éclater un peu plutôt que juste faire une balade pour regarder les canards qui se promènent puis qui se désolent de voir l'empierrement? C'est ça, c'était ma question.

LE PRÉSIDENT :

3000

Merci, monsieur Barrette. Donc, madame Simard, pour les sportifs.

Mme DIANE SIMARD :

3005

Je vais demander à Réal Lestage de répondre.

M. RÉAL LESTAGE :

3010

Alors, peut-être une première partie en ce qui concerne la paroi d'escalade. Bon, évidemment elle est à l'extérieur, là, de la zone d'intervention comme telle au niveau du projet, ça pourrait être une bonne idée éventuellement dans un... c'est une bonne idée pour un prochain projet.

3015

En ce qui concerne la mise à l'eau des kayaks prévue au quai Irving, ce qu'on n'a pas voulu, Monsieur le Président, c'est une rampe de mise à l'eau qui est aussi impactante que celle qui existe déjà près de la marina, il y en a une pour desservir l'ensemble de ce secteur-là, on ne veut pas modifier le paysage de manière trop importante.

3020

Alors, il y aura effectivement une possibilité de mise à l'eau des kayaks, je dirais de dimension standard à ce niveau-là avec une aire de stationnement et de débarcadère aménagée dans cette portion-là ici qui est la première pochette de stationnement qu'on a vu apparaître tantôt dans le secteur écologique.

LE PRÉSIDENT :

3025

Merci. Merci, monsieur Barrette. Puis madame Julie Graff, s'il vous plaît.

Mme JULIE GRAFF :

3030

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir, madame Graff.

3035

Mme JULIE GRAFF :

3040 Alors, Monsieur le Président, lors du comité plénier le 9 juin dernier, à l'Hôtel de Ville de Québec, concernant le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain, quelques conseillers municipaux ont soulevé l'importance de consulter davantage, d'être davantage en relation avec le RTC, le Réseau de transport de la capitale. Ils ne semblaient pas satisfaits de ce qui était fait déjà, ce qui était présenté déjà, il manquait peut-être de navettes pour rendre accessible le site de la Promenade Samuel-De Champlain.

3045 Parce que c'est sûr que c'est un projet de 70 M \$, mais on aimerait aussi qu'il soit facilement accessible pour le plus grand... le plus large ensemble de la population, ce qui peut aussi inclure Beauport ou l'est... l'est de la ville. Je crois que ça serait important vraiment, là, de maximiser l'accessibilité par le RTC. Donc, c'est sûr que c'est une opinion, là, mais je me demande...

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Votre question, oui?

3055 **Mme JULIE GRAFF :**

... la question, plutôt, oui, c'est ça, la question : est-ce qu'il y a eu davantage de relations effectuées, de pourparlers faits avec le RTC comparativement à ce qui avait déjà été fait?

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

3065 Je vais répondre à cette question. Effectivement, le RTC on est en contact avec eux et je pense que c'est une très bonne collaboration qui est en train de se dessiner. Nous, on trouve ça très important d'amener les gens... d'amener les gens de partout sur la promenade et on croit et on veut aussi encourager le fait que les gens pourront s'y rendre par transport en commun, ça va de soi.

3070 Actuellement, il y a un circuit, je pense que c'est le circuit numéro 16 qui dessert le chemin du Foulon. C'est évident que ce n'est pas un circuit qui est suffisant. Avec le RTC, on regarde pour peut-être un circuit qui partirait depuis le Vieux-Québec, qui pourrait éventuellement monter pour aller vers l'Aquarium ou disons dans les parties plus près des centres d'achat et redescendre. En fait, le circuit n'est pas encore défini.

3080 Quelle forme ça va prendre? On ne le sait pas, mais je crois que l'importance, c'est de donner à la navette terrestre toute sa place et ça, on l'a déjà considéré à l'intérieur du design, je l'ai mentionné d'ailleurs tout à l'heure en parlant des abris, des haltes abris qui seraient éventuellement combinés avec des abris pour le bus, des arrêts pour le bus de façon à stimuler cette fonction-là de transport en commun.

LE PRÉSIDENT :

3085 Merci, madame Simard. Je pense que monsieur Des Rivières voulait ajouter.

M. MARC DES RIVIÈRES :

3090 Effectivement, Monsieur le Président, peut-être en complément, il y a un groupe de travail qui a été mis sur pied par la Ville de Québec sur lequel, entre autres, on a un participant important qui est le RTC qui a pour mandat de développer une stratégie de transport pour 2008, période à laquelle on aura de nouveaux sites à desservir, des sites à caractère récréatif, pensons entre autres à la Promenade Samuel-De Champlain, éventuellement l'anse Brown, la baie de Beauport et tout ce qui va se produire dans le secteur du Vieux-Port, autour du Bassin Louise,

3095 Donc, on a quelque chose à développer, quelque chose qui va devoir, je dirais, répondre aux besoins d'achalandage spécifique pour 2008, mais également pour les années futures.

3100 Alors, il est trop tôt aujourd'hui pour définir ce que ce sera, mais l'exercice est en cours et probablement que d'ici à peu près 12 à 14 mois on aura des réponses à donner là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Des Rivières.

3105 **Mme JULIE GRAFF :**

Une question?

LE PRÉSIDENT :

3110 Une autre question? Oui

Mme JULIE GRAFF :

3115 Merci. Alors, aussi toujours lors du comité plénier le 9 juin dernier, monsieur le maire L'Allier avait soulevé la possibilité d'intégrer un système de funiculaire qui relierait le haut de Sainte-Foy au bas de Sainte-Foy, ce qui permettrait de favoriser le développement aussi de l'Aquarium de Québec et de l'intégrer dans le circuit et aussi favoriser l'accès de la promenade par le haut, justement de développer aussi du nord au sud et non seulement de l'est à l'ouest

3120 l'accessibilité de la Promenade Samuel-De Champlain.

Donc, je me demandais : est-ce qu'il y a eu des choses, du développement dans ce sens et ,si oui, lequel?

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

3130

Je vais demander à monsieur Réal Lestage de répondre.

M. RÉAL LESTAGE :

3135

Alors, c'est une préoccupation effectivement depuis les premières esquisses du projet de favoriser les liens nord-sud. Il n'y a pas de remontée mécanique comme telle qui a été prévue à cette étape-ci du projet. Par contre, je me souviens de discussions avec les gens de l'Aquarium où il y a toujours eu cette volonté éventuellement d'avoir le lien nord-sud entre le bas et le haut, comme tel, des installations.

3140

Moi, j'appellerais ça des mesures complémentaires, éventuellement, à un projet comme celui-là qui vont devenir nécessaires une fois qu'on va avoir créé le besoin. Actuellement, le besoin n'étant pas là, bien évidemment ces éléments mécaniques ne sont pas présents. Mais je pense qu'une fois le projet aménagé, c'est un besoin qui va se faire sentir éventuellement.

3145

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lestage. Je pense que, peut-être pas ce soir, mais une autre fois, on va vous demander de nous présenter un ensemble des projets qui sont prévus pour donner accès du citoyen au fleuve.

3150

Donc, merci, madame Graff.

Mme JULIE GRAFF :

3155

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3160

Nous avons le temps pour prendre d'autres personnes, je pense, ce soir, mais avant d'y aller, nous avons deux questions que nous, les membres de la Commission, voudrions poser. D'abord, pendant qu'il y a un représentant de Irving qui est ici ce soir, j'aimerais aborder la question de la décontamination des sols.

3165

Qu'est-ce que c'est qui est en cours, où est-ce qu'on est rendus, qu'est-ce que c'est qui est prévu, quelle est l'entente avec Irving? Est-ce que je peux demander à madame Simard?

Mme DIANE SIMARD :

3170 Monsieur le Président, je vais demander – veux quand même vérifier certaines choses
– je vais demander à monsieur Marc Bertrand de commencer la réponse et on verra à compléter
éventuellement peut-être avec monsieur Michel Caron pour d'autres aspects de la question.

M. MARC BERTRAND :

3175 Peut-être pour la première... bien, ce n'est peut-être pas la première question, Monsieur
le Président, mais en gros, l'entente qui est convenue avec Irving, on a convenu une entente ce
printemps. Je vais vous donner aussi, je vais vous dire, je vais vous laisser des documents, là, tu
sais, si vous avez besoin de détails sur les différentes clauses de cette entente-là, certaines
3180 choses qu'on peut divulguer, on va tout vous laisser ça.

Et en gros, ce qu'on... dans les grandes lignes, on a demandé que les terrains soient
décontaminés jusqu'au niveau C et que les deux terrains, les terrains... parce qu'il y a deux
terrains qui appartiennent à la société Irving, je ne sais pas si on peut les voir en même temps. Il
3185 y a le terrain qui est au pied de la côte Ross qui est essentiellement, là, tout le secteur qui est en
bas de la falaise, en bas du boisé Irving. Et il y a un terrain aussi qui se situe près de la côte
Gignac, où on prévoit refaire les terrains de soccer, exactement, où en ce moment il y a de la
décontamination.

3190 Dans nos ententes préalables avec Irving, si on revient un petit peu vers l'est, en 2002, la
Commission de... – vers l'ouest, excuse-moi – la Commission a fait l'acquisition du boisé et du
quai Irving. L'autre terrain était conditionnel à ce que le sol soit décontaminé. Et on a... en 2003,
il y avait une clause qui permettait à Irving de se rétracter de cette entente-là parce que tout
simplement, il semble que les volumes de sol contaminé étaient beaucoup plus volumineux que
3195 prévu.

On est revenus, je vous dirais peut-être que c'est des pressions sociales qui ont fait en
sorte que la Commission et Irving ont décidé de reprendre des... on entendait dans les journaux
que tout ça c'était resté en plan et on a souhaité rétablir le lien avec eux pour faire l'acquisition
3200 des terrains.

Donc, dès ce printemps on a renégocié l'acquisition de ces terrains-là, sur la base qu'ils
étaient maintenant des terrains voués à des parcs et espaces verts, donc où le niveau C était
acceptable.

3205 On a, à ce moment-ci, refait les ententes sur les mêmes bases que celles qui étaient
préalablement conclues et, en gros, les sols de ce secteur-ci sont traités sur le site de Gignac.
Donc, qui doivent être libérés, ceux-ci, même en ce moment, novembre 2005, les terrains
seraient libérés, sauf certains volumes, là, je ne rentre pas dans le détail.

3210 On les traite sur le site Gignac et on ramène les sols ensuite du secteur de la côte Ross
qui est... les terrains contaminés reviennent sur le site Ross et tout devrait être normalement livré
pour 2007. Certains secteurs nous sont livrés tout de suite, où on peut faire des aménagements
et le secteur de Gignac serait livré en 2007.

3215

Bien sûr, dans ces ententes-là, tout ça est conditionnel à ce qu'ils reçoivent les certificats du ministère de l'Environnement, certificats dont j'oublie le terme exact, là, il y a un certificat de décontamination. Donc, ces ententes-là étaient conditionnelles à ce que les deux sites maintenant ne fassent plus qu'un et à ce que le certificat soit émis en conformité avec les opérations de décontamination.

3220

En date d'aujourd'hui, à moins que les ingénieurs aient vu sur le terrain... et on a des ingénieurs qui peuvent faire le suivi de tous ces travaux-là, on a un libre cours aux terrains, au chantier, je vous dirais, il semble que toutes les étapes se font normalement dans les délais prescrits. Ils ont eu le certificat pour démarrer les travaux, les volumes sont rendus... les gens sur le terrain peuvent bien voir que tout se fait maintenant du côté de Gignac.

3225

Et bien sûr, durant l'hiver, c'est une période qui est plus difficile pour la décontamination parce que c'est beaucoup plus actif avec la chaleur, mais quand même, nos estimés pensent qu'on va être dans les délais prescrits pour pouvoir entreprendre des travaux dans ce secteur-là dès le printemps prochain. Mais le secteur Gignac, celui-là, ce serait livré seulement en 2007.

3230

Ça vous donne les grandes lignes. Si jamais il y a des précisions dont vous avez besoin, je pense qu'il y a des gens d'Irving aussi. Et on a transmis aussi conjointement, Irving et nous, on a transmis, tout de suite après l'offre d'achat, une lettre qui expliquait justement ces détails-là à monsieur Lachance qui est du ministère du Développement durable qui est responsable, là, des aspects de décontamination. Donc, il avait tout en main sur les... je vous dirais les points... certains points précis de nos ententes avec Irving.

3235

3240 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je pense, pour l'instant, ça suffit comme réponse, on va peut-être l'approfondir avec le Ministère surtout demain.

3245

Mais ma deuxième question, c'est une question pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la question c'est le projet que nous avons reçu ce soir n'est pas exactement le même projet qui était le sujet de l'étude d'impact et ma question c'est : est-ce que vous avez besoin d'autres informations afin de satisfaire vos exigences?

3250

M. MICHEL DUBÉ :

3255

Michel Dubé. Oui, en effet, au moment où le Ministre va recevoir notre rapport avec la recommandation, en parallèle avec le rapport de la Commission du BAPE, à ce moment-là, on va avoir... il va falloir qu'on ait en main l'évaluation de l'ensemble des impacts du projet. Donc, des impacts du projet tel que modifié avec les derniers éléments qu'on a eus ce soir.

LE PRÉSIDENT :

3260 D'accord, est-ce que vous pouvez préciser les éléments où vous croyez que ça peut avoir assez changé pour demander des études complémentaires?

M. MICHEL DUBÉ :

3265 Bien, un exemple qu'on pensait, c'était le bruit. Quand on a révisé l'ensemble du dossier pour la préparation à l'audience, on s'est aperçus que les niveaux de bruit au carrefour giratoire qui est prévu au pied de la côte de l'Église ont déjà été évalués dans l'étude d'impact, les simulations qui avaient été préparées et ces niveaux-là étaient évalués avec le nouveau carrefour giratoire pour l'intersection qu'il y a là actuellement.

3270 Par contre, on peut penser à la configuration qui est différente au pied de la côte Ross, voir peut-être s'il y a des différences en termes de niveaux de bruit. La question aussi au pied de la côte de l'Église, c'était à l'extérieur de la zone d'études. Le secteur où va être construit le carrefour giratoire, est-ce que, par exemple, il y a des sols contaminés à cet endroit-là? Ça, c'est des informations qu'on n'a pas.

3275 Oui... ou les autres éléments qui sont proposés, comme l'îlot ralentisseur, sa géométrie, à quel endroit il va être situé? De toute façon, tous les éléments du projet, la même chose pour les plantations qui sont proposées, là. On a vu différents dessins, là, mais encore là c'était relativement nouveau pour nous de cette façon-là, là, on n'a pas de détail.

3280

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je peux vous demander que demain, quand vous revenez, vous pouvez peut-être apporter une liste, si vous voulez, des éléments que vous aimeriez faire approfondir?

3285

M. MICHEL DUBÉ :

Oui, tout à fait, oui.

3290

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, on va continuer avec les gens qui sont inscrits. Il y avait d'autre chose? Est-ce que je peux confirmer que le consultant de la compagnie Irving sera là demain? Non?

3295

Il y a combien de ministères qui doivent suivre les travaux? Est-ce qu'il y a autre chose à ajouter à propos de la décontamination de la part de la compagnie Irving?

Mme MICHELLE PAUL-ÉLIAS :

3300

Non.

LE PRÉSIDENT :

3305 Merci. Donc, on va continuer avec les gens qui ont posé les questions, monsieur André Stainier, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ STAINIER :

3310 Bonsoir, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir monsieur Stainier.

3315 **M. ANDRÉ STAINIER :**

3320 Bonsoir. Je suis le président de l'Association Les Amis de la vallée du Saint-Laurent et nous existons depuis une vingtaine d'années maintenant. Nous sommes surtout implantés dans la grande région de Québec et donc, les projets qui touchent le Saint-Laurent à Québec nous touchent particulièrement à cœur, même si nous nous préoccupons de l'ensemble, un peu, de la vallée du Saint-Laurent.

3325 Et je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur le Président, notre grande satisfaction de voir enfin ce projet mis en réalisation. C'est un projet, on l'a dit, qui a au moins cinq ans d'âge, qui a amené énormément d'études, de prises de position, une grande consultation publique déjà en l'an 2000 et il a été retardé, disons, par le temps. Et enfin, il se réalise notamment sous l'instigation, si je puis dire, sous l'aiguillon des Fêtes de 2008, là, qui s'en viennent. Je veux juste redire notre grande satisfaction que ce projet se mette en route.

3330 J'aurais deux questions. La première concerne le fait que le projet ne porte que sur un segment du projet complet de la Promenade Samuel-De Champlain. C'est évidemment l'ensemble du projet qui nous a séduits, qui nous a intéressés, nous, comme tout le monde d'ailleurs.

3335 Et le fait qu'on n'en fasse qu'un segment, il me semble que ça pose des questions qui ne sont pas simplement, bon, une partie versus le tout, mais j'aimerais que dans le cadre des audiences publiques ici, on ait des déclarations, si je peux dire, plus... pas encore des perspectives, plus encore des pistes de réalisation que nous puissions, comme population, savoir dans quel cadre est-ce qu'on pense pouvoir réaliser l'ensemble du plan.

3340 Parce que quand on regarde certains des tableaux qu'on nous affiche et qu'on voit l'ensemble du projet et qu'on voit... on se coupe une tranche là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

3345 Votre question c'est?

M. ANDRÉ STAINIER :

3350 C'est ça ma question : c'est quelles sont les perspectives concrètes les plus consistantes possibles de réalisation de l'ensemble du projet et dans quelle mesure est-ce que ces perspectives-là influencent la réalisation du projet actuel?

LE PRÉSIDENT :

3355 Est-ce que votre deuxième question est liée ou...

M. ANDRÉ STAINIER :

3360 Non.

LE PRÉSIDENT :

3365 Non? Donc, madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

3370 J'avoue que vous m'embêtez, c'est une question qui est très difficile à répondre; on aimerait avoir les réponses effectivement. Je vais peut-être demander à Marc qui a vécu le projet depuis le tout début de faire une intervention.

3375 Par contre, j'aimerais quand même préciser qu'on a quand même, à l'intérieur de ce projet-là, parce qu'on voit quand même un segment, mais rappelez-vous les derniers acétates, quand on voyait les projets connexes. On a essayé, à l'intérieur de notre budget, de dire, bien, on en déborde puis on essaie de faire justement de créer les liens à l'ouest et à l'est, autant avec la piste cyclable qu'avec la promenade qui va se rendre jusqu'à la plage Jacques-Cartier.

3380 Alors, on a essayé justement de faire cet éclatement-là pour que le projet ne se limite pas strictement à la zone d'intervention et c'était vraiment une volonté du côté de la Commission. Alors, je vais passer la parole à Marc Bertrand.

M. MARC BERTRAND :

3385 Monsieur le Président, c'est sûr que le projet était beaucoup plus vaste il y a déjà deux ans et, en cours de route, on a consulté les gens, on a... non seulement on a invité les gens à participer à travailler à nos esquisses, mais aussi on a fait des consultations à l'Église Notre-Dame-de-la-Garde, entre autres. Et la population locale qui nous a fait part d'énormément de craintes au niveau des coûts, c'était un projet grandiose, on parlait de l'ordre de 200 M \$. Aujourd'hui, c'est encore un très grand projet, mais à l'époque c'était 200 M \$.

3390 Au niveau de la plage à l'anse au Foulon, qui était plage et piscine, il y avait beaucoup de critiques, autant environnementales que les gens qui souhaitaient le retour au fleuve dans ce secteur-là auraient espéré qu'il n'y ait pas de piscine.

3395 Et aussi, à l'époque il y avait du bâti au pied de la côte de l'Église, hein, il y avait un projet domiciliaire et commercial au pied de la côte de l'Église. On s'inquiétait énormément sur toute la pression que ça allait faire pour les résidents et pour aussi les axes... les côtes dans ce secteur-là, tous les axes de transport nord-sud.

3400 Et en cours de route, on a souhaité tout simplement faire le premier tronçon, celui qui nous semblait poser le moins de problème, le moins de désagrément auprès des résidents et faire en sorte aussi que ce tronçon-là soit fait de façon assez convaincante, assez exemplaire pour qu'on puisse dire : «Allez, continuez à aller de l'avant.»

3405 Et je pense qu'aussi vous savez que mis à part ce projet, ce tronçon-là, on réalise en ce moment... on a quand même fait l'acquisition des terrains du Canadien National qui sont juste de l'autre côté de la pointe à Puiseaux. On est en train de faire la piste cyclable, le corridor du Littoral, le lien cyclable qui manquait dans ce secteur-là. Et notre piste cyclable qui d'ailleurs aujourd'hui va nous donner une facilité d'accès au quai Frontenac, peut-être si on revient un petit peu... un petit peu vers l'est, qui est à l'extérieur de notre zone d'intervention, mais on s'en va vers Place-Royale.

3415 Toutes ces petites choses là – monsieur Marc Des Rivières – le quai Frontenac c'est le seul quai qu'on voit aussi au centre... on n'aménage pas, mais on est en train de faire des interventions qui vont déborder du tronçon qu'on est en train de... qu'on veut réaliser aujourd'hui.

3420 Monsieur Des Rivières nous mentionnait tout à l'heure que la Ville a un questionnement majeur d'ailleurs sur ce secteur-là. Le Fédéral nous a annoncé qu'il allait investir au bassin Brown, qui faisait partie d'ailleurs de nos projets il y a trois ans. Ensuite, on a choisi le bassin Brown dans le parc du prolongement Notre-Dame-de-la-Garde et tout ça fait en sorte qu'on souhaitait que ce soit, à un moment donné, une bougie d'allumage pour autre chose et il fallait se décider tout simplement, à un moment donné, il faut un point A et un point B, on part avec ça et avant qu'on fasse un dégât à la grandeur, bien on va essayer de bien faire sur un petit tronçon.

3425 C'est un peu comme ça qu'on le voit, mais soyez assurés que chez nous, on souhaite aller plus loin, on souhaite aller de l'avant, mais en ce moment, on a des budgets limités puis il faut se restreindre, essayer de bien faire dans un secteur limité.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3430 Et pour compléter la réponse à monsieur Stainier, est-ce que vous pouvez mettre un horizon sur la suite?

M. MARC BERTRAND :

3435 L'horizon, je peux vous dire déjà, la piste cyclable, on la fait, le terrain du Canadien National derrière... entre la côte Gilmore et la côte de l'Église, on vient de l'acquérir. Donc, c'est

évident qu'on souhaite faire des plantations, on va faire l'aménagement paysager, ça va être fait dès le printemps prochain, ça, mais c'est dans le cadre du corridor du Littoral.

3440

Et on n'a pas d'horizon pour des choses parce qu'il nous faut des partenaires, il y a des terrains qui ne nous appartiennent pas, on est capables de faire des projections sur les choses qui nous appartiennent; les terrains du Fédéral ou bien des terrains de la Ville, à ce moment-ci, on ne peut pas non plus penser à intervenir sur ces terrains-là.

3445

Mais je pense que déjà, je crois sincèrement qu'il y a un effet où il y a d'autres gros partenaires financiers, que ce soit le Port, le Fédéral, la Ville qui vont également intervenir sur les berges entre le Pont de Québec et Place-Royale.

3450

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bertrand. Une deuxième question, monsieur Stainier?

3455

M. ANDRÉ STAINIER :

Oui, mais j'apprécie beaucoup notamment le fait que les prolongements à l'est et l'ouest soient principalement piétonniers et cyclables, pour commencer, c'est le meilleur commencement, à mon avis, enfin de notre point de vue.

3460

Ma deuxième question porte sur les questions de renaturalisation ou de naturalisation, c'est-à-dire que le projet veut remettre la nature, hein, à l'ordre du jour dans le boulevard Champlain et nous y tenons beaucoup. Sauf que la question que nous nous posons pour le moment, c'est : est-ce qu'on ne se limite pas trop à de l'aménagement paysager plutôt que de la véritable reconstitution de la nature?

3465

Le point principal sera bien sûr les berges du fleuve qui sont enrochées et monsieur Bertrand a répondu avec beaucoup de détails sur le fait que ça ne peut pas être à l'ordre du jour, mais je m'inquiète un petit peu de ce qu'on fasse plutôt de l'aménagement paysager que de la reconstitution de la nature, entre guillemets, c'est toujours bien difficile de définir, mais je pense est-ce qu'il y aura de nouveaux habitats?

3470

Est-ce qu'il y aura de la faune dans les kilomètres sur lesquels on va travailler?

3475

Est-ce que le marais, on a dû restreindre un peu le projet, à ce que j'ai compris, par rapport au projet primitif, est-ce que quand même – et je joins à cela la question qui est la même : j'aimerais avoir plus de détails sur est-ce qu'il y a des écologistes, est-ce qu'il y a des biologistes dans les équipes qui travaillent sur ces projets-là?

3480

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

3485 Concernant la question sur l'aménagement paysager, je vais demander à monsieur Lestage de répondre et puis ensuite... et pour la partie, là, sur les consultants, monsieur André Nadeau va continuer.

M. RÉAL LESTAGE :

3490 En fait, c'est sûr que quand on travaille un projet comme celui-là, il y a différentes échelles d'intervention, la notion de masse critique au niveau de la renaturalisation n'est tout simplement pas là dans un projet comme celui-là. Donc, on parle d'une bande d'aménagement qui fait en sorte qu'on ne peut pas reconstituer, comme tel, le littoral dans sa version plus
3495 originale.

 Pour nous, ce qui est important au niveau du paysage, c'est d'utiliser des végétaux qui sont indigènes à ce milieu-là. Alors, on va travailler avec des végétaux qui appartiennent à ce type de génie du lieu. On a parlé tantôt de la notion de marais, des différents végétaux qui
3500 appartiennent aux marais supérieurs, notamment. Donc, éviter éventuellement l'utilisation de végétaux qui sont étrangers à ce milieu-là.

 Je dirais que le résultat final du projet sera une espèce d'équilibre entre une végétation qui appartient à ce milieu-là et la main de l'homme qui l'a façonnée, dans une certaine mesure,
3505 parce qu'on est dans un projet qui est fait par des hommes et pour des hommes, évidemment au sens large.

 Je ne sais pas si, André, tu peux compléter?

3510 **M. ANDRÉ NADEAU :**

 Ma réponse – André Nadeau, je suis architecte paysagiste – ma réponse est plutôt pour la deuxième partie de la question de monsieur Stainier. Il n'y aurait pas de projet ou il n'y aurait pas de consultants si nous ne formions pas une équipe multidisciplinaire.
3515

 Donc, au sein de l'équipe effectivement, nous avons tous les spécialistes, nous avons l'impression de former un tout. Nous formons une équipe effectivement avec des biologistes, des ingénieurs forestiers et des écologistes, des ingénieurs et on n'oublie personne là-dedans. Nous avons même une archéologue au sein de l'équipe qui détermine d'autres types de travaux.
3520

 Bien sûr, on a de bons conflits internes, il ne faut pas voir l'architecture du paysage et l'aménagement paysager dissociés de ce qu'on retrouve en termes d'aménagement écologiste. Au contraire, l'architecte paysagiste est mené souvent, dans plusieurs projets, à reconstituer le côté nature, à faire une revégétalisation, si je peux reprendre ce terme-là, et bien sûr cette
3525 terminologie-là, ce travail-là se fait en équipe et au sein de l'équipe, nous avons une bonne équipe de constituants.

LE PRÉSIDENT :

3530 Merci. Donc, je vous remercie, monsieur Stainier.

M. ANDRÉ STAINIER :

3535 Nous reviendrons, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3540 **M. ANDRÉ STAINIER :**

C'est un peu trop général.

LE PRÉSIDENT :

3545 Monsieur Sébastien Lord, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Lord.

M. SÉBASTIEN LORD :

3550 Bonsoir, Monsieur le Président.

3555 Je me présente, Sébastien Lord, guide de pêche sur le fleuve Saint-Laurent pour la pêche au doré depuis dix ans. Je trouve le projet fantastique. J'ai une question qui va être très simple, j'ai remarqué à l'intérieur de votre projet qu'il n'y avait aucune mise à l'eau publique pour redonner le fleuve aux citoyens. Alors, pourquoi?

LE PRÉSIDENT :

3560 Madame Simard.

Mme DIANE SIMARD :

Alors, je vais demander à Réal Lestage de répondre à la question.

3565 **M. RÉAL LESTAGE :**

Au niveau de la mise à l'eau, en fait ce que je répondais tantôt, c'est qu'il y a un élément d'installation de mise à l'eau qui est prévue au quai Irving, mais qui n'est pas une rampe comme telle accessible jusqu'à marée basse, comme on la connaît près de la marina.

3570 Pour quelle raison? En fait, c'est une question d'échelle d'intervention par rapport au milieu, donc on veut que les kayaks puissent avoir accès à l'eau à ce niveau-là, les petites

3575 embarcations aussi pourront avoir accès, mais à partir du moment où on parle d'embarcations plus importantes, ce sont des ouvrages, je ne sais pas si vous avez déjà vu, Monsieur le Président, ce que ça représente, c'est un ouvrage assez colossal qui serait hors d'échelle par rapport aux aménagements qu'on a prévus.

3580 Il faudrait peut-être voir ça dans le projet dans son ensemble, éventuellement, à partir des ponts jusqu'au Vieux-Québec et voir éventuellement à planifier ces facilités-là d'accès, mais dans le tronçon qui nous occupe actuellement, en tout cas, pour l'instant on ne voit pas d'endroit pertinent pour implanter ce type d'équipement là, autrement que celle qui est prévue, comme je le disais tantôt, au quai Irving.

3585 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Est-ce qu'il y en aurait ailleurs dans le reste de la Promenade Samuel-De Champlain pour répondre à monsieur?

3590 **M. RÉAL LESTAGE :**

En fait, à peu près au centre géographique, je dirais, de la grande promenade, quand on voit le plan d'ensemble, un petit peu à l'est de la marina, il y a actuellement ce type d'installation là, c'est une installation qui entraîne certains frais, je crois, pour ceux qui l'utilisent. Il y a déjà eu des discussions à savoir est-ce qu'il pourrait y avoir éventuellement des ententes particulières par rapport à l'utilisation publique de cette descente-là. Ce sont des éléments, là, qui débordent mon champ de compétences.

LE PRÉSIDENT :

3600 Merci. Une question supplémentaire?

M. SÉBASTIEN LORD :

3605 Deuxième question : est-ce que vous pensez ou avez-vous envie, dans l'avenir futur, créer des mises à l'eau dans l'ensemble du projet élargi, vous parlez du point A, du point B qui s'élargit aussi, des mises à l'eau publiques, non payantes, accessibles justement à la population de la ville de Québec et les touristes qui vont venir ici regarder ou même regarder votre aménagement que vous allez faire?

3610 **M. RÉAL LESTAGE :**

En fait, ce que je disais... – excusez-moi.

3615 **Mme DIANE SIMARD :**

Je vais demander à monsieur Lestage de continuer.

M. RÉAL LESTAGE :

3620 En fait, tout simplement, dans la portion en tout cas de la Promenade Samuel-De Champlain telle que planifiée initialement, ce que je disais tantôt, c'est que la rampe existante qui est localisée à peu près à cet endroit-ci est relativement au centre géographique du projet.

3625 Il serait probablement intéressant d'évaluer en termes de programme les besoins effectivement de rampes supplémentaires et il faudrait peut-être le voir, là, dans une perspective globale par rapport à l'ensemble du projet, mais je dis encore que dans la portion qui nous occupe actuellement, en termes de proportion, je vois difficilement comment on peut intégrer ce type d'équipement là.

3630 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

On a un exemple, je ne sais pas si on va être capable de l'afficher, qui permettrait de peut-être préciser la question.

3635 O.K. Bon, ça c'est un exemple qui est en face du projet puisqu'on voit le quai Irving et on voit le bâtiment de la compagnie Irving, c'est à Saint-Romuald, c'est entre le mur de béton d'un terrain et un enrochement, ce n'est pas si volumineux que ça; ça part de la rue et ça s'en va au fleuve. Bon, celle-là est privée, mais est-ce qu'on ne pourrait pas envisager des structures de ce type-là au long du trajet qui nous préoccupe en ce moment?

3640

M. RÉAL LESTAGE :

3645 Si je peux me permettre, évidemment quand on est sur du domaine privé, on peut se permettre des choses qu'on ne peut pas faire dans le domaine public. Alors, quand on doit travailler selon les normes, les pentes, il serait intéressant de reprendre une photo et de la présenter ici de celle qui est aménagée, comme je le disais tantôt, près de la marina, ça va beaucoup plus ressembler à ça qu'à ce type d'embarcation... en fait, de ce type d'embarcation ou de débarcadère à ce niveau-là. Il y a une question de dénivelé, là, qui est à négocier, qui n'est pas le même du côté de l'exemple qu'on voit ici via notre aménagement de l'autre côté.

3650

3655 On a un enrochement qui est au niveau 5, donc à cinq mètres, à cinq point quelques mètres, on va le... entre cinq et six mètres et évidemment quand on est à marée basse, c'est donc une rampe qui a à négocier plus de six mètres de dénivelé avec une pente de 10 %, ça vous donne une idée de la longueur de ce type d'équipement là. Donc, ce n'est pas tout à fait l'exemple pour un ouvrage public.

3660 Le stationnement avec remorque qui fait peut-être partie de la question, évidemment dans le cas du quai Irving, comme je le disais tantôt, il y a des zones de stationnement, débarcadère qui sont prévues. Une question m'était posée sur les aires de stationnement dans la partie nord, évidemment on viendrait privilégier le stationnement avec remorque à ce niveau-là puisque c'est notre point éventuellement, là, au niveau de l'accès, là, pour les kayaks et les petites embarcations.

3665 Mais si vous trouvez... en fait, si vous jugez que c'est pertinent, on pourra faire sortir une photo, là, de la rampe d'accès qui serait probablement la valeur d'exemple à comparer.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

3670 Oui, avec les normes ou les contraintes ou les exigences que vous nous avez mentionnées, tout à fait, merci.

LE PRÉSIDENT :

3675 Merci. Merci, monsieur Lord.

Il y a un dernier intervenant, mais je réalise que j'ai oublié de vous dire qu'il y a... on aime faire évaluer ces audiences et il y a en arrière à quelque part des questionnaires que je vous demanderais de remplir, ça ne prendra qu'une minute ou deux, en partant et, s'il vous plaît, y penser avant de partir.

3680

Il y a monsieur Naud qui a demandé d'être écouté, mais il sera ici seulement demain soir et donc, le dernier intervenant pour ce soir, c'est monsieur Serge Plamondon. Monsieur Plamondon, il est peut-être parti aussi.

3685 Donc, on va continuer demain soir... demain après-midi à 13 h. Merci beaucoup.

23 h 01 – FIN DE L'AUDIENCE

3690 Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3695

Line Perreault, s.o.